

Directoire

Président du directoire :

Thierry BRUN

Directeur Général:

Séverine BRUN

Conseil de Surveillance

Président :

Jean-Bernard DEVERNOIS

Vice-Présidente :

Zélia BOEL

Membres:

Eric BOEL

Annie DEVERNOIS

Commissaires aux comptes

Titulaires:

GESCOMM

représentée par Valérie GAUMARD

EXCO FIDOGEST

représentée par Frédéric VILLARS

Suppléants:

Cabinet J.BOREL & Associés SA

François-Régis VIGNON

Responsable de l'information

Denis PONCET

S.A au capital de 2.300.000€

Siège social:

13 Boulevard des Etines BP 9 - 42124 LE COTEAU cedex

RCS ROANNE B 405 880 485 - 58 B 48

Téléphone : **04 77 44 21 00** Télécopie : **04 77 44 21 04**

Mail: www.devernois.fr

SOMMAIRE

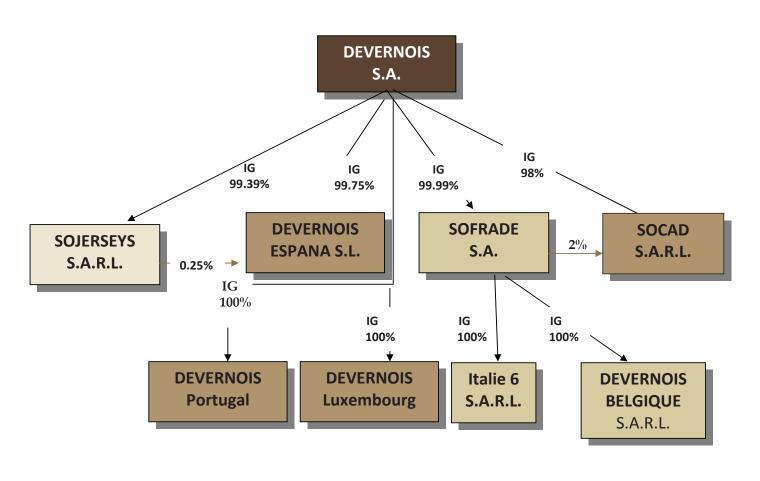
2	Directoire, Conseil de Surveillance, Commissaire aux Comptes
5	Attestation de responsabilité
6	Organigramme
7	Rapport de gestion
16	Liste des conventions courantes conclues à des conditions normales
17	Résultats financiers des cinq derniers exercices
18	Chiffres clés
19	Evolution du cours de l'action
21	Les Comptes consolidés
22	Etats financiers consolidés
39	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
41	Les Comptes Sociaux
44	Etats financiers sociaux
58	Rapport Général des commissaires aux comptes
59	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
62	Rapport du président du conseil de surveillance sur le contrôle interne
67	Rapport des commissaires aux comptes pour ce qui concerne les procédures de surveillance sur le contrôle interne
68	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription
69	Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire

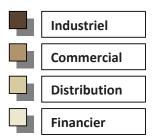
Attestation de responsabilité

J'atteste en ma qualité de Président du Directoire que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation. J'atteste de même par la présente que le rapport de gestion présenté ciaprès de la page 7 à la page 16 représente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Thierry Brun

Organigramme des sociétés consolidées du Groupe DEVERNOIS au 31 décembre 2009





Rapport de Gestion du Groupe DEVERNOIS établi par le Directoire sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Nous vous avons convoqués ce 16 avril 2010 en Assemblée Générale conformément aux prescriptions de la loi et des statuts de notre Société, afin de vous soumettre les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, de vous présenter le rapport sur la situation et les faits marquants de cet exercice, et de vous faire part des perspectives de l'année comptable en cours.

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés et sociaux ont été établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur.

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2008 sont établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations. Elles sont décrites dans la note 1 « Principes comptables » de la note aux états financiers consolidés.

Les comptes sociaux sont présentés conformément aux règlements 99.02, 2002-10 et 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable. Les options prévues par le Plan Comptable Générale sont retenues, afin d'être le plus possible en conformité avec les normes comptables internationales IFRS, sauf si des considérations fiscales l'en empêchent. Les méthodes comptables arrêtées en 2005, pour tenir compte des différentes évolutions réglementaires, ont été appliquées sans changement depuis 2006. Elles sont décrites dans la partie II « Principes, règles et méthodes comptables » de l'Annexe des comptes sociaux.

Le périmètre de consolidation se rapporte à l'organigramme joint aux présents comptes.

II. ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009 :

Dans un contexte économique de recul généralisé de la consommation, le Groupe enregistre un chiffre d'affaires consolidé de 43 916 K€ sur l'année 2009 soit un recul de ses ventes de 5.7 % par rapport au 31 décembre 2008. Cette diminution des ventes est la résultante d'un recul important de l'activité de gros déjà évoqué dans notre communication du premier semestre de 27.3 % compensée par une augmentation de l'ordre de 1.85 % du secteur de la distribution.

La part de l'activité de Gros est de 8 774 K€ contre 12 078 K€ pour l'année 2008. Cette baisse de l'ordre de 3 300 K€ des volumes dans l'activité de gros se décompose en :

-Une baisse de l'ordre de 1 500 K€ sur l'activité CEE dont une partie (700 K€) provient du transfert de notre activité multimarques portugaise vers notre filiale de distribution.

- -Une baisse de l'ordre de 800 K€ sur l'activité export hors CFF
- -Une baisse de l'ordre de 1 000 K€ sur l'activité française dont 400 K€ issue de la baisse des grands magasins du fait de la volonté du Groupe de ne pas subir des conditions commerciales inadaptées.

Notre activité de Gros au 31 décembre 2009 représentait 19.98% de notre chiffre d'affaires consolidé contre 25.93% au 31 décembre 2008.

La distribution a très bien résisté à la baisse de la consommation et enregistre une hausse de chiffre d'affaires de 638 K€ sur l'année 2009, soit une progression de 1.85%. Cette hausse provient essentiellement du développement du périmètre car, à périmètre constant, notre chiffre d'affaires de la distribution subit une baisse de 1.9 %, dans un marché du prêt à porter féminin en recul de 8 % par rapport à l'année 2008 à périmètre comparable et 4.5 % à périmètre non comparable (source FEH : Fédération des Enseignes de l'Habillement).

Dans ce contexte délicat, le groupe a continué sa stratégie de développement de son réseau de distribution en propre et a acquis sur 2009 deux boutiques en France (Lorient et Brest), une boutique en Belgique (Waterloo) et a implanté en Espagne de nouveaux corners Corte Ingles. Le Groupe a aussi démarré l'exploitation de sa filiale au Portugal comportant 3 boutiques, 2 affiliés et un corner de grand magasin.

A fin 2009, le réseau intégré représentait en France 83 succursales dont 5 stands en grands magasins, 19 affiliés, et à l'export (Espagne, Suisse, Belgique, Luxembourg et Portugal) 41 succursales dont 18 stands en concession Grands Magasins Innos et 3 affiliés.

III. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés sont présentés en application de la norme IAS 1 « présentation des états financiers » et la comparaison se fait d'après les comptes annuels 2009 en norme IFRS

III.1.BILAN

III.1.1.Actifs non courants

Le total des actifs non courants s'élève à 38 389 K€ en valeur nette contre 39 903 K€ sur l'exercice précédent.

Les investissements de l'exercice ont concerné principalement l'acquisition de fonds de commerce pour 315 K€ contre 1 714 K€ en 2008. Les autres investissements ont concerné l'immobilisation des frais de collection pour

787 K€ et d'autres immobilisations pour 467 K€.

La dépréciation des fonds de commerce, évaluée à partir d'un test de dépréciation prenant en compte la valeur vénale estimée, s'élève à 3 488 K€ contre 3 341 K€ sur les comptes au 31/12/2008.

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles concernées ont été réalisés en fonction des durées réelles d'utilisation selon la même méthode que celle appliquée sur les comptes 2008. La dotation aux amortissements s'élève à 3 229 K€ et est imputée en résultat opérationnel courant.

III.1.2.Actifs courants

On rappellera que sur l'année 2009, un changement de méthode de valorisation des stocks a été appliqué après que la nouvelle méthode ait été testée pendant plusieurs mois sur 2008. La procédure relative à cette nouvelle méthode a permis de réaliser un inventaire permanent mensuel, de simplifier les procédures d'obtention des valorisations des stocks et de raccourcir les délais de production des comptes mensuels. L'application de cette méthode n'a pas d'incidence sur les comptes au 31 décembre 2009 car l'écart de méthode a été enregistré dans les capitaux propres.

La baisse des stocks de produits finis et marchandises est issue du moindre engagement pris sur les nouvelles saisons Hiver 2009 et Eté 2010 qui ont été nettement moins importants qu' en 2008. La dépréciation des stocks au 31 décembre 2009 est de 3 036 K€ contre 3 021 K€ au 31/12/08.

Le poste clients (en net) passe de 2 921 K€ au 31/12/08 à 1 618 K€ au 31/12/09, en diminuant en valeur brute de 1 303 K€ du fait conjuguée de la réduction du chiffres d'affaires consolidé et surtout de la réduction du périmètre de gros dont les délais de paiement sont plus importants.

III.1.3. Trésorerie

Malgrè un contexte difficile constaté sur l'année 2009, la trésorerie du groupe s'améliore nettement. En effet, la trésorerie consolidée de l'actif augmente de 2 013 K€ entre le 31/12/08 et le 31/12/09. Cette augmentation provient directement de la diminution de nos engagements sur les nouvelles saisons commercialisées et de l'évolution positive de nos marges du Groupe.

Le Groupe s'est adapté à la période de crise actuelle en réduisant les actions commerciales trop importantes aux périodes de soldes traditionnelle et en flexibilisant ses approvisionnements afin qu'ils soient plus en rapport avec les tendances de vente court terme pour limiter les surstocks.

On notera qu'au 31 décembre 2009, la société n'avait plus de couverture sur les devises étrangères compte tenu de l'évolution à la baisse du dollar sur le dernier semestre. La politique de couverture sur le dollar notamment sera déterminée sur les premiers mois de l'année 2010.

III.1.4.Capitaux propres

Ils s'élèvent à 39 449 K€ au 31 décembre 2009, en diminution de 1 303 K€, et représentent 70.7 % du total du bilan, conséquence de l'écart entre le résultat 2009 et les distributions de dividendes sur 2009 par rapport à 2008.

III.1.5. Passifs non courants

Les passifs non courants incluant les emprunts moyen long terme sont en baisse de 1 050 K€. Cette baisse résulte principalement d'un désendettement à moyen terme car les nouvelles souscriptions d'emprunts liées aux acquisitions de boutiques du Groupe ont été très faibles par rapport aux remboursements opérés.

III.1.6.Passifs courants

Le poste de provisions pour risques et charges est nul en fin d'exercice, les derniers litiges ayant été solutionnés entre les deux exercices. Les concours bancaires créditeurs baissent de manière significative de 1 741 K€ preuve de l'amélioration significative de notre besoin en fonds de roulement L'endettement financier à moins d'un an reste stable à environ 2 070 K€.

a. Echéancier des dettes fournisseurs Devernois SA:

Pour satisfaire aux nouvelles exigences de l'article du code de commerce L.441-6-1 du code du commerce, la société Devernois SA présente ci-dessous l'échéancier de ses dettes fournisseurs au 31 décembre 2009 (1) et l'état de celles-ci à la date du 28 février 2010 (2) :

En K€	Total (1)	Payé (2)	Non Payé (2)	Dont Litiges
Echu au 31 décembre 09	1 803	1 755	48	48
Echéance sur Janvier 10	625	608	17	17
Echéance sur Février 10	361	268	93	1
Echéance sur Mars 10 et plus	30	14	16	0
TOTAL	2 819	2 645	174	66



III.2.RESULTAT

III.2.1.Chiffre d'affaires

Par Réseau, en K €	2009	%	2008	%
Multimarques	5 650	13 %	6 982	15%
Franchises	2 687	6 %	4 109	9 %
Grands Magasins	31	0 %	507	1 %
Fin de série et Divers	447	1 %	519	1 %
Sous Total Gros	8 814	20 %	12 117	26 %
Succursales	31 976	73 %	30 892	66 %
Affiliés	3 165	7 %	3 611	8 %
Escompte	(40)		(39)	
Total Consolidé	43 916	100 %	46 581	100 %

La baisse du chiffre d'affaires 2009 résulte avant tout de la baisse de notre activité de Gros sur l'ensemble des périmètres France et Export comme nous avons pu l'évoquer dans notre introduction. Notre distribution quant à elle résiste bien du fait d'un accroissement de périmètre notamment sur le Portugal.

Plus que jamais, dans ce contexte particulier, le choix stratégique retenu par Devernois d'axer le développement de ses ventes au travers de réseaux succursalistes et affiliés afin de permettre une représentation fidèle et qualitative de l'image de la marque, reste d'actualité.

Cette stratégie est développée en France et à l'international, notamment en Europe (Belgique, Espagne, Suisse, Luxembourg et Portugal) où le groupe réalise principalement son chiffre d'affaires.

III.2.2. Résultat opérationnel

Alors que le chiffre d'affaires du Groupe baisse de 5.7 %, la marge opérationnelle du groupe diminue de 23 % entre les deux exercices. La baisse en valeur brute de 384 K€ étant la résultante d'une perte de chiffre d'affaires significative, d'un gain sur les taux de marge et d'une réduction des charges externes et de personnel.

Les charges externes baissent de manière significative de 17 294 K€ à 15 368 K€, du fait notamment de la réduction importante de nos achats de sous-traitance et de certains postes structurels (Assurances, Publicité, Frais de déplacement...). Les charges de personnel du groupe baissent de 188 K€ malgré des augmentations de périmètre sur le secteur de la Distribution. Les réductions d'effectifs ont surtout touché la société Mère compensant ainsi les augmentations liées aux nouvelles boutiques, portugaises notamment.

Globalement la marge opérationnelle courante passe de 1 666 K€ en 2008 à 1 282 K€ en 2009, soit 2.9% du chiffre d'affaires contre 3.6 % en 2008.

Les autres produits et charges opérationnels sont de - 337 K€ contre - 10 K€ en 2008.

Le résultat opérationnel sur 2009 est de 944 K€ contre 1 656 K€ en 2008.

III.2.3. Résultat financier

Le résultat financier est de - 373 K€ contre 166 K€ en 2008. Cette réduction est avant tout lié à l'effet gain de change qui a été minimisé en 2009 du fait de l'incorporation sur l'année 2009 d'une valeur dollar standard de 1.40 en lieu et place de 1.25 en 2008. En retraitant les échanges faits en dollars sur la période tels qu'en 2008, le résultat financier aurait été de – 115 K€. D'autre part, l'année 2008 avait bénéficié d'une reprise de provision importante lié au franc suisse qui a été annulée sur 2009 pour 177 K€.

Le coût de l'endettement financier net reste stable par rapport à l'exercice précédent du fait de la diminution de la dette financière du Groupe.

Nous rappelons que la société procède en fonction des orientations des cours des devises à des couvertures de change pour couvrir ses achats en dollar et place sa trésorerie sur des supports qui garantissent la valeur du capital. Les couvertures prises dans l'exercice 2008 pour le compte de l'année 2009 ont toutes été utilisé à fin décembre 2009.

III.2.4. Résultat net

Le résultat net, après charge d'impôt sur les sociétés, est en baisse et représente 0.8 % du chiffre d'affaires consolidé contre 3.4 % en 2008.

Il s'élève à 364 K€ contre 1 590 K€ à fin 2008.

Le résultat net par action est de 1.2 € en 2009 contre 5.3€ en 2008.

III.3.SITUATION FINANCIERE ET ENDETTEMENT. ART 225-100 al3 DU CODE DE COMMERCE

En K€	2007	2008	2009
Disponibilités & Valeurs Mobilières (hors provisions)	6 841	3 024	5 037
Dettes financières	7 902	7 884	4 981
Endettement net	1 061	4 860	(56)
Ratio /capitaux propres	2.5 %	11.9 %	(0.1) %
Ratio / chiffre d'affaires	2.2 %	10.4 %	(0.12)%
Coût moyen Endettement	14.7 %	5.8 %	- %

Le groupe consolide sa solidité financière avec une hausse importante de sa trésorerie brute par rapport à l'année 2008. Les emprunts contractés par Devernois SA et Sofrade en 2009 l'ont été exclusivement à taux fixes.

IV. ACTIVITE DE LA SOCIETE DEVERNOIS SA ET DE SES FILIALES

IV.1.DEVERNOIS SA

Résultats de l'exercice :

En K€	2009	2008	% Var
Chiffre d'Affaires HT	29 373	35 696	(17.7) %
Résultat d'exploitation	3 851	5 690	(32.3) %
Résultat courant	3 861	5 864	(34.1) %
Résultat exceptionnel	(1 603)	(4 037)	60.2%
Résultat Net	1 816	1 829	0 %

Le chiffre d'affaires de Devernois SA régresse de 17.7 % par rapport à l'année 2008. Cette baisse s'explique essentiellement par la réduction des livraisons faites dans les différents canaux de distribution, qu'ils soient internes ou externes. Après une année 2008 où les engagements en achats de collection avaient été très importants et avaient généré des stocks de résiduels très importants ainsi qu'une diminution de la trésorerie, la volonté affichée de Devernois sur l'année 2009 a été de rationnaliser les besoins du groupe. En 2009, le chiffre d'affaires réalisé par Devernois sur l'export a diminué de 23% alors que celui de la France a baissé de 14%.

Le résultat d'exploitation de l'exercice baisse de 32.3 %

en raison de la perte de marge générée par un chiffre d'affaires en réduction de 17.7% qui est compensée en partie seulement par une réduction des charges externes et des charges de personnel.

Le résultat financier de 10 K€ comprend le coût de la charge d'emprunt (91 K€) et les résultats de change qui ont été moindres en 2009.

Le résultat exceptionnel, négatif de 1 603 K€, tient compte des abandons de créances faits aux filiales du groupe pour 1990 K€, sachant qu'en 2009 il a été décidé de n'abandonner des créances qu'à nos filiales export, Sofrade faisant l'objet d'une recapitalisation sur le premier semestre 2010.

Sous-groupe SOFRADE

IV.1.1. Sofrade SA

La société exploitait 83 points de vente en succursales dont 5 stands en concession en Grands Magasins au 31 décembre 2009. Sur l'exercice, SOFRADE a continué le développement de son réseau par l'ouverture de deux nouveaux magasins (Brest et Lorient) mais a vendu deux magasins dans la banlieue de Paris et de Nantes (Velizy et Beaulieu) pour des raisons de rentabilité. La cession de ces deux magasins n'a pas d'impact important sur le résultat exceptionnel du groupe.

Résultats de l'exercice :

En K €	2009	2008
Chiffre d'Affaires HT	23 146	23 420
Résultat d'exploitation	(2 145)	(2 872)
Résultat financier	(169)	(129)
Résultat courant	(2 314)	(3 000)
Résultat exceptionnel	(139)	2 915
Résultat Net	(1917)	(61)

Le réseau des succursales françaises enregistre une baisse de 1.0 % de son chiffre d'affaires à périmètre non comparable par rapport à 2008, ce qui est une performance dans un marché en baisse de 4,5%. Les ouvertures de boutiques sur le premier trimestre 2009 n'ont pu que partiellement compenser un ralentissement des ventes lié à la crise de consommation. Seuls, les premiers mois de l'année et les mois de novembre et décembre ont connu des évolutions positives.

Le résultat d'exploitation enregistre une amélioration de 727 K€, liée à deux phénomènes :

- La hausse de la marge liée à la volonté du Groupe de retrouver un taux de marge moyen plus en rapport avec les objectifs de rentabilité. - La légère baisse de 100 K€ des charges externes notamment sur les postes d'honoraires d'acquisition et d'entretien.

Le résultat financier perd 40 K€ du fait de l'évolution défavorable du franc Suisse sur la période. Les charges d'intérêts 2009 baissent de 23 K€ car seuls deux nouveaux emprunts ont été contractés pour 250 K€ sur l'année.

Le résultat exceptionnel ne comprend pas d'abandon de créances sur 2009 contrairement aux 2 760 K€ de l'année précédente.

La cession des deux fonds de commerce dont nous avons parlé en préambule génère une perte de 30 K€ sur l'exercice.

IV.1.2. Devernois Belgique

Cette société exploitait sur le territoire belge au 31 décembre 2009, 9 boutiques en succursales, 10 stands dans des grands magasins, ainsi qu'un point de vente en affiliation.

Une nouvelle boutique a été ouverte à Waterloo en novembre 2009.



Résultats de l'exercice :

En K€	2009	2008
Chiffre d'Affaires HT	4 264	4 357
Dont part commerciale	4 180	4 252
Résultat d'exploitation	(1 091)	(1 275)
Résultat courant	(1 110)	(1 293)
Résultat exceptionnel	1 112	1 285
Résultat Net	2	(8)

Le chiffre d'affaires à périmètre non comparable est en récession de 2.1 % par rapport à 2008. La Belgique a connu plus que la France et à l'instar de l'Espagne une crise importante de consommation. A périmètre équivalent, la perte de chiffre d'affaires est de l'ordre de 4.6%, perte en partie compensée par l'activité de Waterloo sur deux mois et celle de Gand sur l'année pleine 2009.

Le résultat d'exploitation s'apprécie de l'ordre de 184 K€ du fait de la politique de marge volontariste fixée par le Groupe et la volonté de ne pas solder à tous prix dans un contexte difficile.

Le résultat exceptionnel correspond principalement au produit de l'abandon de créances consenti par Devernois SA pour 1 112 K€.

Les résultats de la Belgique posent un problème global de rentabilité. Un plan d'actions drastiques sur 2010 au niveau des réductions de coûts de structure ou de rentabilisation des magasins a été initié début 2010 afin d'améliorer le résultat de cette filiale.

IV.1.3. Italie 6

Cette société exploitait 4 boutiques sur le territoire suisse au 31 décembre 2009 dont un stand dans un grand magasin.

Résultats de l'exercice :

En K €	2009	2008
Chiffre d'Affaires HT	2 628	2 559
Résultat d'exploitation	(69)	(178)
Résultat courant	(102)	(69)
Résultat exceptionnel	97	50
Résultat Net	(5)	(20)

Le chiffre d'affaires à périmètre non comparable s'accroit de 2.7 % et intègre l'exploitation du stand de Bern en année pleine contrairement à l'année précédente.

Les pertes d'exploitation se réduisent au même titre que les autres filiales du fait d'une politique de marge contrôlée par rapport à l'année 2008.

Le résultat exceptionnel correspond essentiellement au produit de l'abandon de créances accordé par Devernois SA pour 90 K€.

IV.2. DEVERNOIS Espagne

Cette société espagnole gère d'une part, la force de ventes et l'animation du réseau sur le territoire espagnol, et d'autre part, l'activité de 6 boutiques en propre, 2 partenaires affiliés et 7 stands dans une chaine de grands magasins. Sur la fin de l'année, l'activité de nos deux affiliés a été arrêtée ainsi que certains corners de grands magasins du fait du manque d'activité.

Résultats de l'exercice :

En K€	2009	2008
Chiffre d'Affaires HT	2 245	2 301
Résultat d'exploitation	(660)	(447)
Résultat courant	(660)	(447)
Résultat exceptionnel	658	441
Résultat Net	(2)	(6)

Le chiffre d'affaires est en baisse de 2.5 % par rapport à 2008 du fait de la suppression de l'activité « grande taille » dans une chaine de grands magasins mais surtout de la baisse de l'activité générale sur les boutiques existantes. Cette baisse est estimée à 9% en périmètre comparable et n'est pas compensée par la nouvelle activité des corners sur l'ensemble de l'année. Cette évolution est le reflet de la situation économique de l'Espagne qui a durement ressentie les effets de la crise de consommation dans tous les secteurs d'activité.

Le résultat d'exploitation se détériore donc du fait de la baisse du chiffre d'affaires, même si le taux de marge de la société s'améliore par rapport à 2008 .

Le résultat exceptionnel correspond au produit de l'abandon de créances accordé par Devernois SA pour 662 K€ contre 445 K€ l'année précédente.

Les résultats régulièrement négatifs de notre filiale vont entrainer, au même titre que la Belgique des plans d'action visant à réduire les pertes d'au moins 15% sur l'année 2010. Le Groupe va notamment revoir son positionnement dans les corners espagnols qui sont responsables en partie de la dégradation du résultat d'exploitation du fait de chiffre d'affaires insuffisants au regard des coûts sociaux et des commissions.

IV .3. SOCAD SARL

Socad détient 19 points de vente sous forme de contrat d'affilié au 31 décembre 2009 contre 22 points de vente en 2008.

Les arrêts d'activité de ces affiliés sont souvent liés à des départs à la retraite. Sur l'année 2009, après avoir arrêté notre activité sur Brest, Thonon, Givet et Montbéliard au premier semestre, nous avons ouvert à Pau au second semestre et signé deux nouveaux contrats d'affiliation pour le début de l'année 2010.

Résultats de l'exercice :

En K €	2009	2008
Chiffre d'Affaires HT	3 131	3 572
Résultat d'exploitation	38	(66)
Résultat courant	38	(66)
Résultat exceptionnel	0	0
Résultat Net	15	(42)

Le chiffre d'affaires de la société est en baisse de 12 % et est directement lié aux sorties de points de vente en 2009.

Néanmoins, la société devrait retrouver une évolution positive de ces points de vente en 2010 en intégrant notamment deux nouveaux fonds sur le début de l'année.

On doit cependant noter l'évolution très favorable du résultat d'exploitation sur l'année 2009 grâce à un taux de marge nettement plus favorable que l'année précédente et lié à la volonté du Groupe de revenir à des niveaux de marge plus cohérents.

IV.4. DEVERNOIS Luxembourg:

Cette société luxembourgeoise vient de finir sa première année complète d'activité dans la ville de Luxembourg.

Résultats de l'exercice :

En K€	2009	2008
Chiffre d'Affaires HT	506	346
Résultat d'exploitation	(16)	(77)
Résultat courant	(29)	(84)
Résultat exceptionnel	29	78
Résultat Net	(0)	(6)

Le magasin de Luxembourg a continué à connaître un bon développement de ces ventes sur l'année 2009 dans la continuation de son lancement de 2008.

Le résultat d'exploitation de – 16 K€ est conforme à nos attentes sur 2009.

Le résultat exceptionnel de cette année est exclusivement lié à l'abandon de créances réalisé par la société mère Devernois SA de 29 K€.

Cette société devrait pouvoir atteindre l'équilibre d'exploitation sur l'année 2010.

IV. 5. SOJERSEYS SARL

Cette filiale de Devernois SA n'a pas d'activité commerciale et enregistre uniquement une redevance de location gérance, due par la société mère.

Cette société sera dissoute dans l'année 2010.

Résultats de l'exercice :

En K €	2009	2008
Chiffre d'Affaires HT	8	8
Résultat d'exploitation	4	4
Résultat courant	6	6
Résultat exceptionnel	0	0
Résultat Net	6	6



IV. 6. DEVERNOIS Portugal:

Cette société de droit portugais vient de commencer sa première année depuis le 1er février 2009. Elle compte dans ses rangs 3 boutiques en nom propre, 2 affiliés et 1 corner en grand magasin. Cette société fait suite à la reprise de l'activité Devernois de notre importateur pour le Portugal.

Résultats de l'exercice :

En K€	2009	2008
Chiffre d'Affaires HT	1 192	
Résultat d'exploitation	(83)	
Résultat courant	(96)	
Résultat exceptionnel	96	
Résultat Net	0	

Pour sa première année, le chiffre d'affaires du Portugal se situe à 1 192 K€ pour un résultat d'exploitation de – 83 K€.

Le résultat exceptionnel de cette année est exclusivement lié à l'abandon de créances réalisé par la société mère Devernois SA de 96 K€.

V. PERSPECTIVES 2010

Alors que les deux derniers mois de l'année 2009 avaient plutôt laissé penser que la crise de consommation était enrayée et qu'une amélioration de la consommation sur 2010 par rapport à 2009 pouvait être envisagée, les évolutions observées sur le début d'année 2010 semblent cependant nous ramener à des tendances plus prudentes.

Notre activité de gros est toujours en retrait par rapport à 2009 de l'ordre de 11%, tendance qui devrait s'inverser sur le second semestre du fait du recrutement de nouveaux agents commerciaux que le groupe a fait sur la fin de l'année 2009 et de la bonne réception par nos clients de l'évolution de notre collection Hiver 2010.

Notre réseau de distribution a connu un premier trimestre difficile avec une baisse de 8% de ses ventes, les soldes étant nettement en retrait par rapport à l'année précédente du fait d'un comportement d'achat des consommateurs très aléatoire et de conditions climatiques très pénalisantes.

Sur la base de ces incertitudes économiques sur l'année 2010, le Groupe prévoit cependant de continuer une politique drastique de réduction des coûts couplée à une volonté de conserver des niveaux de marge cohérents. L'activité du groupe pour l'année 2010 devant dépendre largement de la consommation des ménages sur cette année, nous sommes amenés à la plus grande prudence sur l'évaluation du chiffre d'affaires annuel 2010.

Sur le premier semestre 2010, le groupe commencera l'internalisation de la comptabilité de ces filiales étrangères afin de réduire ses charges externes et d'harmoniser le contrôle de gestion des filiales export.

VI. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'a pas d'activité de recherche, par contre il dispose d'un département «création» qui lui permet de concevoir, préparer et réaliser les deux collections annuelles et leurs déclinaisons. Les frais engagés par ce département remplissent les critères des frais de développement et sont donc portés à l'actif du bilan. L'annexe sociale de Devernois SA précise le traitement de ces actifs. Sur 2009, la société n'a pas eu recours au crédit impôt collection.

VII. SOCIAL ET ENVIRONNEMENT

VII.1 Informations sociales

VII.1.1 L'effectif du groupe s'élève à 389 personnes à fin décembre 2009 contre 403 à fin 2008. L'exploitation normale des boutiques entraîne l'établissement de contrats à durée déterminée ou d'intérimaires afin de pallier les surcroîts de travail saisonniers ainsi que les remplacements des salariés absents. L'évolution des effectifs du Groupe est surtout due aux départs ayant eu lieu sur la société mère en 2009 qu'ils soient liés au plan social de début d'année ou non.

VII.1.2 En ce qui concerne l'organisation du temps de travail, elle répond à la législation des territoires d'implantation du groupe. Pour la France, un accord de réduction du temps de travail est en place depuis février 2000 dans la société mère Devernois SA, sur la base d'un horaire collectif de 35 heures de travail hebdomadaires. La filiale française de distribution Sofrade SA a instauré un temps de travail collectif fixé à 35 heures hebdomadaires pour les salariés à temps complet ainsi qu'un module de mensualisation pour les salariés à temps partiels afin de pouvoir répondre de manière plus économique aux besoins d'ouverture de nos boutiques.

VII.2 Informations sur l'environnement

VII.2.1. La société Devernois règle une redevance au programme « éco-emballages » sur les sacs remis aux consommateurs. D'autre part, au niveau de la production, les déchets textiles sont collectés et récupérés par un organisme agréé de retraitement. L'activité de production n'entraîne pas d'autres rejets dans l'air ou dans l'eau.

VIII.EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant

IX.EVOLUTION DU TITRE DEVERNOIS

Au cours de cette année, le nombre de titres échangés s'est élevé à 1 372 pour un montant de 106 K€.

Les moyennes mensuelles des cours extrêmes du titre se sont situées au plus bas à 66 Euros et au plus haut à 134 Euros.

L'action cotait 127 € au 31 décembre 2009, soit une capitalisation boursière de 38.0 Millions d'Euros.

X.PARTICIPATIONS

42124 LE COTEAU Cedex.

La société mère Devernois SA n'a pas crée de nouvelles filiales sur l'année 2009. Sociétés contrôlées :

Nous vous rappelons que Devernois SA détient directement:
- 199.990 actions sur les 200.000 actions composant le capital social de Sofrade, Société Anonyme au Capital de 3.200.000 euros, dont le siège social est à Les Etines -

 - 1.140 parts sur 1.147 parts composant le capital social de Sojerseys, Société à Responsabilité Limitée au Capital de 18.352 euros, dont le siège social est à Les Etines - 42124 LE COTEAU Cedex.

 - 2.450 parts sur les 2.500 parts composant le capital social de Socad, Société à Responsabilité Limitée au Capital de 100.000 euros, dont le siège social est à Les Etines – 42124 LE COTEAU Cedex.

- 1.995 parts sur les 2.000 parts composant le capital social de devernois Espagne, Société à Responsabilité Limitée au Capital de 12.020 euros, dont le siège social est à C/Velasquez 126 7°AB 28 006 Madrid.

- 12 500 parts sur 12 500 du capital de la société Devernois Luxembourg, société à responsabilité limitée au capital de
- 1 part sur 1 du capital de la société Devernois Portugal société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros basée avenue Pessoa à Lisbonne.

XI.REPARTITION DU CAPITAL

Nous vous informons, en dernier lieu, qu'au 31 décembre 2009, la Société Anonyme D.S.A détient dans le capital de DEVERNOIS SA 236 770 actions soit 79,17 %, sans changement par rapport au 31 décembre 2008.

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne possède plus de 5 % du capital.

La participation des salariés au capital social de la société, dans le cadre d'une gestion collective ou dont les intéressés n'ont pas une libre disposition est nulle au 31 décembre 2009.

XII.DIVIDENDES VERSES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Les revenus distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende distribué	Revenus éligibles à la réfaction de 50 %	Revenus éligibles à la réfaction de 40 %	Revenus non éligibles à la réfaction de 50 %
2006	299 058	38,45 €	Néant	38,45€	Néant
2007	299 058	6,70€	Néant	6,70€	Néant
2008	299 058	3,50€	Néant	3,50€	Néant

XIII.AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE DE LA SOCIETE MERE

Nous vous proposons de distribuer aux actionnaires un dividende de 3.5 € par action, ce qui conduirait à affecter le résultat de l'exercice, soit 1 815 819.79 €, de la manière suivante :

- Au titre des dividendes aux actionnaires, la somme de 1 046 703.00 €
- Au poste « Autres réserves », la somme de 769 116.79 €

Ces dividendes sont intégralement éligibles à la réfaction de 40 % prévue par l'article 158-3 2° du Code général des impôts, dont peuvent bénéficier les personnes physiques

XIV.LISTE DES MANDATS EXERCES - REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application des dispositions de l'article L 255-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte :



- * de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société et par chaque mandataire social durant l'exercice 2009 :
- -> Monsieur Jean-Bernard DEVERNOIS:
- Président du Conseil de Surveillance
- Membre des Conseils de Surveillance des sociétés anonymes Cars Michel et Michel Voyages
- Administrateur de la société Sofrade SA
- ->Madame Zélia BOEL:
- Vice Présidente du Conseil de Surveillance de la société anonyme Devernois
- Gérante de la société à responsabilité limitée Sojerseys.
- Présidente du Conseil d'Administration de la société anonyme D.S.A
- Administrateur de la société Sofrade SA
- -> Monsieur Thierry BRUN:
- Président du Directoire de la société anonyme Devernois
- Directeur Général et Administrateur de la société anonyme DSA
- Président Directeur Général et Directeur Général de la société anonyme Sofrade.
- Gérant des sociétés à responsabilité limitée: Socad ;
- Gérant de la société à responsabilité limitée de droit espagnol Devernois Espagne.
- Gérant de la société à responsabilité limitée de droit
- belge Devernois Belgique.
 Gérant de la société à responsabilité limitée de droit luxembougeois Devernois Luxembourg
- Gérant de la société à responsabilité limitée de droit portugais Devernois Portugal
- Gérant de la S.C.I dax-immo.
- Gérant de la S.C.I aix-immo
- Gérant de la S.C.I. Dispro
- Gérant de la SARL HSTB
- -> Monsieur Eric BOEL:
- Membre du Conseil de Surveillance de la société anonyme Devernois.
- Gérant des sociétés à responsabilité limitée de droit français: Hospitel, Tissages de Charlieu, Financière de la murette, TDT.
- -> Madame Séverine Brun :
- Directeur général de la société anonyme Devernois
- Membre du Directoire de la société anonyme Devernois à effet du 01 Mai 2006
- Gérante de la SARL HSTB
- -> Madame Annie DEVERNOIS:
- Membre du Conseil de Surveillance de la société anonyme Devernois
- * de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2009 à chacun des mandataires sociaux :

Monsieur Thierry BRUN, Président du Directoire de la société a perçu les sommes suivantes :

Rémunération versée par la société DEVERNOIS SA : 156 K€, dont des avantages en nature et bonus de 25 K€ lié aux résultats.

Madame Séverine BRUN, Directrice Générale de la société a perçu les sommes suivantes :

Rémunération versée par la société DEVERNOIS SA : 87 K€,

dont des avantages en nature et bonus de 11 K€ lié aux résultats.

Rémunération versée par la société HSTB : 62 K€

Monsieur Jean-Bernard DEVERNOIS, Président du Conseil de surveillance de la société a perçu les sommes suivantes :

Rémunération versée par la société DEVERNOIS SA: 54 K€

XV.TRANSACTIONS EFFECTUEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LES TITRES

Néant

XVI.TABLEAU ET RAPPORT DES DELEGATIONS POUR AUGMENTATION DE CAPITAL

Néant

XVII.CHARGES ET DEPENSES NON DEDUCTIBLES

Nous soumettons à votre approbation les charges et dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, qui s'élèvent pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 à la somme de 32 K€. L'impôt correspondant s'est élevé à 11 K€.

XVIII.HONORAIRES COMMISSARIAT AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes, correspondant aux missions d'audit légal dans le groupe consolidé DEVERNOIS et constaté en charges au titre de l'exercice 2009, s'élève à 114 K€.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes tels qu'ils sont présentés et de donner quitus de leur mandat pour cet exercice aux membres du Directoire et aux Commissaires aux Comptes.

Vous aurez à vous prononcer sur les conventions visées aux articles L225-38 et suivants du nouveau code de commerce, et qui sont relatées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

En respect de l'article 225-39 du Code de Commerce, nous mettons à votre disposition la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales.

Vous aurez par ailleurs à vous prononcer sur la possibilité, pour votre Société d'opérer en Bourse sur ses propres actions, conformément à l'article L225-209 du Code de Commerce, et à l'autorisation de l'AMF. Nous vous rappelons que la Société n'a pas utilisé l'autorisation en cours à ce jour.

Le cabinet EXCO FIDOGEST et suppléant François Régis VIGNON ont été renouvelé lors de la dernière assemblée pour leurs mandats pour une nouvelle période de 6 ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129 VII du Code de Commerce, vous aurez à vous prononcer sur le principe d'une augmentation de capital destinée à permettre l'entrée des salariés au capital de la société. A cet égard, nous vous proposons de déléguer



au Directoire, tous pouvoirs afin qu'il procède, en une ou plusieurs fois, à une augmentation de capital en numéraire d'un montant maximum de 69 000 euros, réservée aux salariés de la société adhérant à un plan d'épargne « entreprise » à mettre en place dans les conditions prévues à l'article L3332-18 à L3332-24 du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires, par application de l'article L. 225-132 du Code de Commerce.

La présente autorisation serait consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de la décision de l'assemblée. Le nombre total des actions pouvant être souscrit par les salariés ne pourrait être supérieur à 3% du capital social au jour de la décision du Directoire.

Le prix de souscription des actions serait fixé conformément aux dispositions de l'article L3332-20 du Code du Travail et ne pourrait en conséquence ni être inférieur de plus de 20% de la moyenne des cours cotés de l'action Devernois aux 20 séances de bourse précédent le jour de la décision du Directoire, relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieure à cette moyenne.

Enfin, si vous décidiez de cette augmentation de capital, il vous appartiendrait également de donner tous pouvoirs au Directoire pour procéder aux opérations matérielles permettant de parvenir à sa réalisation.

Il vous sera donné lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés.

Tel est, Mesdames, Messieurs, le rapport que nous vous présentons, en vous demandant de bien vouloir approuver les résolutions soumises à votre vote.

Le Directoire

Liste des conventions courantes conclues à des conditions normales

En application des dispositions de l'article L 225-39 du code de commerce, nous vous rendons compte de la liste des conventions courantes conclues à des conditions normales.

Cessions de produits finis et de négoce aux filiales de distribution :

Sofrade, SOCAD, Devernois Belgique, Devernois Espagne, Italie 6, Devernois luxembourg, Devernois PORTUGAL.

Re-facturation d'articles publicitaires à ces mêmes filiales.

Re-facturation de frais de personnel administratif à ces mêmes filiales.

Re-facturation de frais administratifs à ces mêmes filiales.

Prise en charge des frais de siège de Devernois Espagne.

Achat de matières premières à la société Tissage de Charlieu

Convention de prêt entre DEVERNOIS SA et la société DEVERNOIS LUXEMBOURG



DEVERNOIS SA Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

au cours des cr	iiq ac		J CAC	reices	
NATURE DES INDICATIONS	2005	2006	2007	2008	2009
1 - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital Social (en K Euros)	2 300	2 300	2 300	2 300	2 300
b) Nombre d'actions existantes	299 058	299 058	299 058	299 058	299 058
c) Nombre d'actions émises en cours d'exercice					
2 - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES (K Euros)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	36 044	35 972	37 399	35 696	29 373
b) Résultats avants impôts, participation des salariés amortissements et provisions	2 791	6 294	5 392	2 950	3 319
c) Impots sur les bénéfices	1 074	1 332	1 472	-2	442
d) Participation des salariés due					
au titre de l'exercice	49	27	108	0	(
e) Résultat après impots, participation des salariés, amortissements et provi- sions	2 005	2 596	2 964	1 829	1 816
f) Montant des bénéfices distribués	508	2 596	2 003	1 047	1 047
g) Distribution exceptionnelle		8 904	0	0	(
3 - RESULTAT DES OPERATIONS					
REDUIT A UNE SEULE ACTION (€.)					
a) Résultats après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	5,58	16,50	12,75	9,88	9,62
b) Résultat après impots, participation des salariés, amortissements et provi- sions	6,70	8,68	9,91	6,12	6,07
c) Dividende versé à chaque action	4.70	0.60	6.70	2.50	2.54
- sur bénéfice	1,70	8,68	6,70	3,50	3,50
- sur reserves		29,77	0,00	0,00	0,00
4 - PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés perma- nents employés pendant l'exercice	195	183	166	155	139
b) Montant de la masse salariale (K€)	5 434	5 235	5 064	4 824	4 478

2 239

2 098

2 035

1 918

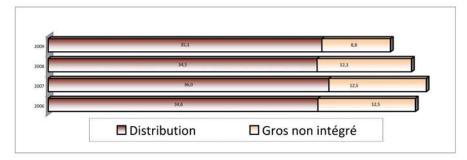
1 737

c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale,

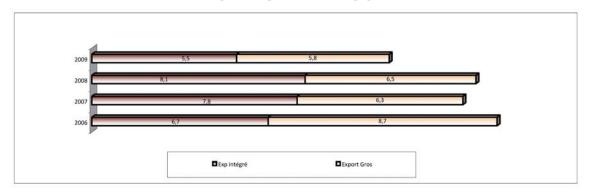
Œuvres Sociales, etc...) (K€)

Chiffres clés en millions d'euros

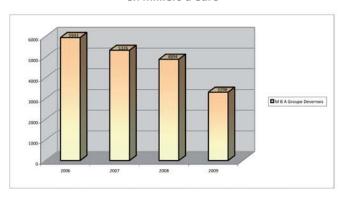
CA GROUPE DEVERNOIS



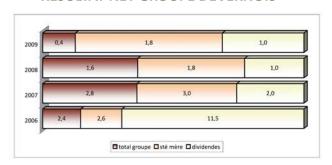
CA EXPORT DEVERNOIS



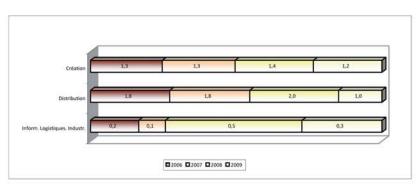
MARGE BRUTE AUTOFINANCEMENT DU GROUPE DEVERNOIS en milliers d'euro



RESULTAT NET GROUPE DEVERNOIS



EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS





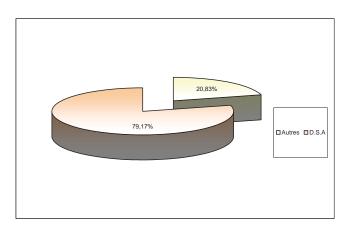
Evolution 2009

MOIS	Cours Moyen de clôture
Janvier 2009	-
Février 2009	-
Mars 2009	66,4
Avril 2009	97,05
Mai 2009	134,93
Juin 2009	126,64
Juillet 2009	131,9
Août 2009	133,25
Septembre 2009	-
Octobre 2009	120
Novembre 2009	-
Décembre 2009	117,5

	Transactions			
MOIS	Nb Titres échangés	Capitaux en Euro		
janv-09	-	0		
févr-09	-	0		
mars-09	779	41 000		
avr-09	425	44 039		
mai-09	25	3 249		
juin-09	49	5 999		
juil-09	2	264		
août-09	34	4 523		
sept-09	-	0		
oct-09	23	2 760		
nov-09	-	0		
déc-09	35	4 242		
Total	1 372	106 075		

Répartition du capital entre les principaux actionnaires au 31 décembre 2009

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne possède plus de 5% du capital







Bilan consolidé du Groupe DEVERNOIS

ACTIF (en milliers d' euros)	31/12/2009	31/12/2008	REF ANNEXE
ACTIFS NON COURANTS	38 389	39 903	
Immobilisations incorporelles	29 282	29 931	note 13
Immobilisations corporelles	7 980	9 009	note 14
Immeubles de placement	-	-	
Immobilisations financières	1 018	864	note 15
Autres actifs financiers disponibles à la vente (TIAP)	-	-	
Impôts différés actifs	109	99	note 16
ACTIFS COURANTS	17 417	20 105	
Stocks	8 872	11 593	note 18
Acomptes et avances	7	-	
Clients et comptes rattachés	1 618	2 921	note 17
Autres créances et comptes de régularisation	1 882	2 567	note 19
Trésorerie	5 038	3 024	note 20
TOTAL GENERAL	55 806	60 008	

PASSIF (en milliers d' euros)	31/12/2009	31/12/2008	REF ANNEXE
CAPITAUX PROPRES	39 449	40 752	note 21
Capital social	2 300	2 300	
Primes d'émission	7 477	7 477	
Ecart de réévaluation	105	105	
Réserves légales	230	230	
Réserves réglementées			
Autres réserves	28 950	29 027	
Ecart de conversion	23	23	
Résultat de l'exercice	364	1 590	
INTERETS MINORITAIRES	-	-	
PASSIFS NON COURANTS	5 045	6 095	
Emprunts et dettes financieres LT (plus d'un an)	2 905	4 034	note 24
Impôts différés passifs	2 140	1 953	note 25
Provisions pour risques et charges long terme	-	108	
Autres passifs non courants (dont participation des salariés)	-	-	note 25
PASSIFS COURANTS	11 312	13 161	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 490	4 815	note 26
Emprunts et dettes financieres CT (moins d'un an)	2 070	2 103	note 24
Comptes bancaires créditeurs	6	1 747	note 24
Dettes fiscales et sociales courant	-	-	note 26
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	3 871	3 541	note 26
Provisions pour risques et charges courantes	875	955	note 22
TOTAL GENERAL	55 806	60 008	



Compte de résultats comparés

du Groupe DEVERNOIS

	31/12/2009	31/12/2008	REF ANNEXE
CHIFFRE D'AFFAIRES	43 916	46 586	note 4
Production stockée-immobilisée	-466	2 548	
PRODUITS OPERATIONNELS COURANTS	43 450	49 134	
Achats consommés	-9 865	-11 632	
Charges de personnel	-13 331	-13 519	
Charges externes	-15 368	-17 294	
Impôts et taxes	-1 047	-991	
Dotations aux amortissements	-3 229	-3 422	
Dotations aux provisions nettes	708	181	
Charges d'exploitation nettes	-37	-791	note 7
CHARGES OPERATIONNELLES COURANT	-42 169	-47 468	
MARGE OPERATIONNELLE COURANT	1 281	1 666	
Autres produits et charges opérationnels	-337	-10	note 8
RESULTAT OPERATIONNEL	944	1 656	
Produits nets de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	12	74	
Charges de financement	-294	-335	
Coût de l'endettement financier net	-282	-261	note 9
Autres produits et charges financiers	-90	427	
RESULTAT FINANCIER	-372	166	
Charges d'impôt	-208	-232	note 10
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence			
RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION	364	1 590	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT CONSOLIDE NET	364	1 590	
Part du groupe	364	1 590	
Part des minoritaires			
RESULTAT PAR ACTION	1	5	

Tableau des flux de trésorerie consolidé

	31/12/2009	31/12/2008
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Résultat net des sociétés intégrées	364	1 590
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie :		
- provisions à caractère de réserve	-189	-294
- changement de méthode valorisation et provision/stock	-420	
- amortissements	3 229	3 418
- provisions sur fonds de commerce	146	91
- autres produits à caractère de réserves	-300	-276
- impôts différés	278	282
- plus-values de cessions, nettes d'impôt	190	29
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	3 298	4 840
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	4 922	-2 862
Flux net de trésorerie généré par l'activité	8 220	1 978
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	-2 469	-3 904
Cessions d'immobilisations nettes	428	256
Incidence des variations de périmètre		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 041	-3 648
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-1 047	-2 004
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentations de capital en numéraire		
Souscription d'emprunts	750	1 500
Remboursement d'emprunts	-2 124	-2 547
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-2 421	-3 051
VARIATION DE TRESORERIE	3 758	-4 721
Incidence des variations des cours des devises	-1	170
Trésorerie d'ouverture	1 278	6 169
Trésorerie de clôture	5 037	1 278
Variation de trésorerie	3 758	-4 721
Vérifications	0	0

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Ecarts de réévaluation	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 31/12/2008	2300	7477	105	29257	23	1590	40 752
Incidence affectation des résultats				543		-1 590	-1 047
Autres mouvements				-620		364	-256
Situation au 31/12/2009	2 300	7 477	105	29 180	23	364	39 449



Note aux états financiers consolidés

pour le bilan au 31 DECEMBRE 2009

Note 1: principes comptables

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au 31 Décembre 2009 sont établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations.

1.1 Consolidation

Les sociétés dans lesquelles DEVERNOIS SA exerce directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont intégrées globalement.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 2.

Toutes les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

Les comptes des sociétés consolidées ont tous été arrêtés au 31 Décembre 2009 et ont tous une durée de 12 mois.

Les bilans et comptes de résultat utilisés pour la consolidation sont ceux arrêtés par les organes de direction des sociétés concernées.

1.2 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les filiales ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

La règle de base est la conversion du bilan au taux de clôture et du compte de résultat, mois par mois, au taux moyen de chaque mois. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales doivent être enregistrées en écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

La seule société concernée est Italie 6. Les états financiers de la succursale étrangère de la société Italie 6 ont été convertis selon la méthode du cours de clôture à l'exception des capitaux propres qui ont été convertis au cours historique.

Par mesure de simplification, et par le fait que la société concernée, Italie 6, a un impact mineur sur les postes du compte de résultat consolidé, les opérations de résultat sont converties à un taux de clôture.

1.3 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises

sont définies par la norme IAS 21 «Effets des variations des cours des monnaies étrangères». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux principes généraux. En conséquence, les instruments dérivés affectés à la couverture du risque de change d'opérations en devises sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période.

L'écart de réévaluation constaté est comptabilisé :

en marge opérationnelle pour les transactions commerciales réalisées par toutes les sociétés ;
 en produits sur prêts et placements ou en charges de financement pour les transactions financières ;
 directement en situation nette pour les transactions futures (pour la part efficace des couvertures). Les montants enregistrés en situation nette sont repris en résultat à la date de réalisation des opérations couvertes. La variation de valeur de la part inefficace des couvertures de flux futurs est comptabilisée en résultat en «Autres produits et charges».

1.4 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

1.5 Chiffre d'affaires

La société Devernois assure l'activité, la fabrication (au travers de son unité de fabrication et de son réseau de sous-traitants et de façonniers) et la commercialisation sous forme de ventes en gros d'articles de prêt-àporter féminin, et accessoires de haut de gamme. Elle vend ses articles à 3 réseaux de distribution.

1.5.1 Ventes détaillants

Conformément à la norme IAS 18 «Revenus», les ventes en gros sont comptabilisées en chiffre d'affaires à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété ; celle-ci correspond généralement à la date de livraison. La société Devernois vend une partie de ses articles à des détaillants, composés de :

• un réseau 257 multimarques et de 24 franchisés en France et à l'étranger; cette distribution de plus en plus sélective quant aux choix des emplacements et des partenaires s'inscrit dans une politique de représentation



de la marque dans un environnement haut de gamme.

• un réseau de grands magasins organisés au niveau national (présence dans 2 magasins Printemps et magasins Galeries Lafayette) organisé sous forme généralement de concessions.

1.5.2 Ventes aux boutiques

La société Devernois vend aussi ses articles à ses filiales de distribution de vente au détail en France et à l'étranger, structurées autour de 124 points de vente en Europe. Cette distribution en propre s'appuie sur un réseau de points de vente sélectifs, avec des flag-ship dans plusieurs grandes villes européennes (Bruxelles, Madrid, Genève, Zurich Luxembourg ...). Elle permet d'assurer une image cohérente de la marque dans son univers haut de gamme et assure, à l'appui des moyens mis en œuvre sur le plan du back office logistique, des systèmes d'informations et du merchandising une valorisation des produits de la collection dans ses différentes gammes.

1.5.3 Ventes aux affiliés

Enfin, la société Devernois vend ses articles à un réseau d'affiliés en France et à l'étranger, constitués de 27 points de vente; ces clients sont issus, pour la moitié d'entre eux, du réseau franchisé et ont suivi la politique de passage au nouveau concept. Ce développement commercial a été choisi pour la maîtrise qu'il permet en matière de gestion des stocks et de rotation des collections.

1.6 Marge opérationnelle

Le groupe utilise la marge opérationnelle comme principal indicateur de performance. La marge opérationnelle correspond au résultat net avant prise en compte :

- des autres produits et charges, qui comprennent principalement l'effet des pertes et profits et variations de provisions couvrant des événements très exceptionnels;
- du résultat financier;
- des impôts courants et différés.

1.7 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.Plus aucun écart d'acquisition n'existe dans le groupe DEVERNOIS.

1.8 Immobilisations incorporelles

1.8.1 Fonds de commerce et droits au bail

Valeur brute

Conformément à la norme IAS 38 «Immobilisations incorporelles», la valeur brute des fonds de commerce et droits au bail correspond à leur coût d'acquisition, comprenant les frais d'acquisitions, c'est à dire les droits de

mutation, honoraires et frais d'actes liés aux acquisitions. Ces frais sont maintenus en charges dans les comptes sociaux des filiales de distribution pour des raisons fiscales, et sont donc retraités dans les comptes consolidés.

<u>Dépréciation</u>

Les fonds de commerce et droits au bail sont rattachés à la division Boutiques.

En disposition de la norme IAS 36 «Dépréciation des actifs» les fonds de commerce et droits au bail doivent faire l'objet de tests de dépréciation annuels. Ces tests consistent à comparer, dans un premier temps, la valeur nette comptable des actifs avec leur prix de vente estimé. Si le prix de vente estimé s'avère inférieur à la valeur nette comptable, une valeur d'utilité basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés est calculée et comparée à la valeur nette comptable pour estimer la dépréciation.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés.

Cette valeur n'est retenue pour le calcul de la dépréciation que si elle est supérieure au prix de vente estimé du fond de commerce.

La division Boutiques regroupe autant d'UGT qu'il y a de boutiques.

La division Affiliés constitue à elle seule une UGT (SOCAD).

La division Ventes en gros constitue à elle seule une UGT (DEVERNOIS).

Par mesure pratique, le groupe a décidé de faire établir au deuxiéme semestre de chaque exercice, par un cabinet d'évaluation nationalement reconnu pour le réseau français et des experts indépendants pour les filiales étrangères, une estimation unique de la valeur de marché de chacun des fonds de commerce et droits au bail. Cette valeur, considérée comme la valeur vénale, est utilisée pour les tests de dépréciation lors de l'arrêté des comptes semestriels destinés à la consolidation et pour l'arrêté annuel.

Cette méthode étant appliquée depuis le 01/01/2005 dans les comptes sociaux de la filiale française de la division «boutique», SOFRADE, les seuls retraitements comptabilisés en consolidation concernent les frais d'acquisition des fonds et les sursis d'imposition. Concernant les filiales étrangères de la même division, certaines doivent amortir leurs fonds de commerce selon la réglementation locale. Ces amortissements sont annulés et la dépréciation selon la méthode exposée ci-dessus est constatée en comptes consolidés.

1.8.2 Frais de collection

Selon la norme IAS 38 «Immobilisations incorporelles», les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut



notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Selon les dispositions de la norme IAS 38 «Immobilisations incorporelles» les frais de création de collection constituent des frais de développement et doivent être activés. Ils sont évalués aux coûts directs de production et constatés en «Production stockée et immobilisée». Ils sont entièrement amortis en fonction du nombre de pièces produites par saison et sortis de l'actif sur l'exercice de production de la collection.

Ces actifs sont constatés dans les comptes sociaux depuis le 01/01/2005 et ne génèrent donc pas de retraitement consolidé.

1.8.3 Autres immobilisations incorporelles produites ou acquises

Les autres immobilisations incorporelles (logiciels essentiellement) sont amorties sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue.

1.9 Immobilisations corporelles

1.9.1 Valeur brute

Conformément à la norme IAS 16 «Immobilisations corporelles», la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations. Les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou à une prolongation de la durée d'utilité du bien.

Ces principes sont appliqués dans les comptes sociaux des sociétés françaises du groupe par application rétrospective du règlement CRC N° 2004 06 dans ses options compatibles avec les IFRS à l'exception des frais d'acquisition maintenus en charge pour des considérations fiscales.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 «Contrats de location», sont présentées à l'actif pour la valeur de marché. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

Le groupe loue pour son exploitation les locaux de la SCI DISPRO. La spécificité des équipements, les liens économiques et la communauté de dirigeants permettent

d'analyser ce contrat comme une location financement. Conformément à la norme IAS 17, il est donc constaté un actif immobilier amorti dans les mêmes conditions que les constructions en pleine propriété du groupe. L'endettement rattaché à cet actif est intégralement remboursé au 31/12/2009. Ce contrat de location financement ne peut être activé dans les comptes sociaux.

1.9.2 Amortissement

Cas général

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, notamment celui des véhicules, les valeurs résiduellessontnulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes:

Durées d'utilisation, en années					
Constructions	20 - 80				
Matériels et outillages	10 - 30				
Matériels et mobilier de bureau	5 – 20				
Matériels de transport	5 – 10				
Agencements et installations	10 - 20				

1.10 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 «Dépréciation d'actifs», la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le groupe aux fonds et droits au bail.

1.11 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement et la trésorerie.

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale. Quand il y a lieu, elles font l'objet d'une dépréciation, étudiée cas par cas, en fonction des risques encourus sur chacune d'elles.

Les provisions pour créances vulnérables constatent l'existence d'un risque éventuel. Les dotations aux provisions pour créances vulnérables sont réintégrées fiscalement, les reprises de provisions pour créances vulnérables sont déduites fiscalement. Une partie des provisions pour créances douteuses est réintégrée en leur appliquant un pourcentage correspondant à la moyenne pondérée d'encaissement des créances lissées sur 3 ans. Ces provisions sont prises en compte pour l'appréciation de la situation fiscale différée.

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à la juste valeur au 31 Décembre 2009. En cas de cessions concernant des titres de même nature conférant les mêmes droits, le prix de revient des titres cédés a été déterminé selon la méthode de «premier entré, premier sorti»



Au 31/12/2009, il n'y a aucun écart significatif entre la juste valeur du portefeuille de valeurs mobilières et sa valeur comptable.

A la date d'établissement des comptes, une provision pour dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure à la valeur boursière du portefeuille.

Au 31 Décembre 2009, aucune provision n'a été constituée.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 «Instruments financiers : comptabilisation et évaluation». Cette norme a été adoptée par la Commission européenne le 19 novembre 2004.

1.11.1 Evaluations et comptabilisation des actifs financiers

Actifs détenus jusqu'à échéance

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Les décotes ou primes sont étalées en résultat sur la durée de détention des titres.

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les prêts «aides à la construction», les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû. Ils font l'objet de tests de dépréciation, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur recouvrable serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent les titres de participation et les titres de placement.

Les titres de participation représentent les intérêts du groupe dans le capital de sociétés non consolidées. Leur valeur est non significative au bilan.

Actifs financiers en juste valeur par résultat

Les titres de placement incluent les titres cessibles à court terme. Ces titres sont évalués à leur valeur de marché que le groupe estime représenterà leur juste valeur. Les variations de valeur sont enregistrées directement en contrepartie du compte de résultat.

<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

1.11.2 Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

1.12 Stocks

Afin de pouvoir réaliser un inventaire permanent mensuel, simplifier les procédures d'obtention des valorisations des stocks et raccourcir les délais de production des comptes mensuels, la société a développé depuis plusieurs mois un module automatique de valorisation des stocks basés sur sa GPAO.

Cette nouvelle méthode, testée depuis 12 mois à chaque clôture trimestrielle afin de mesurer l'évolution des écarts éventuels est appliquée à compter de la clôture du 30 juin 2009. A ce titre, les stocks seront maintenant valorisés selon la procédure suivante :

- Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation.
- La valorisation des matières premières, produits intermédiaires et en cours s'opère, en fonction de leur saison, au prix réel pondéré, c'est-à-dire au prix unitaire où la matière a été achetée, chaque pièce de tissu ou chaque carton ayant fait l'objet d'une facture saisie en GPAO rattachée à une saison. Au cas où une matière ne serait pas liée à un achat (régularisation de stock), la valorisation s'opère sur la base de la gamme de fabrication.
- Les produits finis sont valorisés selon la méthode suivante :

Produits fabriqués en interne :

- Ces produits sont valorisés en fonction des coûts d'approvisionnement et de confection réels pondérés, issus des factures comptabilisées, et appliqués aux coûts d'unité d'œuvre réels de l'exercice. Ces coûts directs sont majorés des charges indirectes de production, incluant la dotation aux amortissements des frais de création des collections produites.

Produits de négoce :

Ces produits sont valorisés aux prix de revient réels pondérés issus des factures comptabilisées et incluant des frais généraux réels tels que les frais de port, l'emballage, les frais d'assurances.

Il n'y a pas de modifications relatives aux méthodes de dépréciation des stocks qui sont toujours établies par rapport à une valeur commerciale prévisible de revente.

Afin d'homogénéiser les méthodes entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, et ainsi avoir une cohérence dans la variation des stocks sur l'année 2009, une valorisation selon la nouvelle méthode a été réalisée au 31 décembre 2008.

Le changement de méthode a été comptabilisé en capitaux



propres à l'ouverture de l'exercice et a ainsi diminué ces capitaux propres d'une valeur de 630 K€ avant impôt et de 420 K€ après fiscalisation. De ce fait il n'y a pas eu d'impact sur le résultat en 2009.

1.13 Impôts

Conformément à la norme IAS 12 «Impôts sur le résultat», des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Les différences sont temporaires lorsqu'elles doivent s'insérer dans un avenir prévisible.

Les crédits d'impôts résultant des pertes fiscales reportables des sociétés ne sont comptabilisés que lorsque leur imputation sur des bénéfices prochains est probable.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les taux d'imposition retenus pour l'exercice sont :

- pour les sociétés françaises faisant partie du périmètre de l'intégration fiscale de DEVERNOIS SA le taux légal pour 2009, soit 33,33 %.
- pour Devernois Belgique, le taux légal pour 2009, soit 33,99 %
- pour Italie 6, le taux légal pour 2009, soit 35%
- pour Devernois Espana, aucune fiscalité n'est retenue.
- Pour Devernois Luxembourg, le taux légal pour 2009 soit 29.25%
- Pour Devernois Portugal, le taux légal pour 2009 soit 12,50%

1.14 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 «Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels», une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation, en fonction des informations connues à la date

d'établissement des comptes.

Conformément à la norme IAS 19, les indemnités de fin de carrière sont comptabilisées en provisions pour charges. Les médailles du travail n'ont pas été provisionnées car l'impact n'est pas significatif.

Ces principes sont appliqués dans les comptes sociaux à l'exception des indemnités de fin de carrière constatées en engagement hors bilan mais selon la même évaluation.

1.15 Engagements de retraites et assimilés

Conformément à la norme IAS 19 «Avantages du personnel», dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués chaque année, suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de la retraite fixée généralement à soixante cinq ans;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont retenus en résultat suivant la méthode du corridor : ils sont étalés sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires, pour la part excédant le plus grand de 10 % des engagements ou de 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

1.16 Titres d'autocontrôle

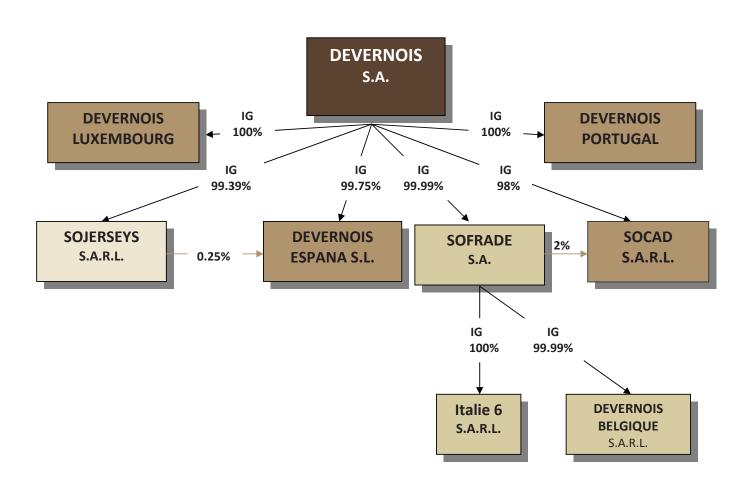
Les titres d'autocontrôle détenus par un groupe doivent être enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres et le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

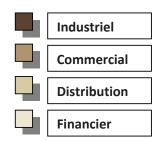
A l'heure actuelle, le groupe ne détient pas de titres d'autocontrôle.



Note 2 : Périmètre de consolidation

2.1 Noms des sociétés consolidées





2.2 Evolution significative du périmètre en 2009

La filiale DEVERNOIS Portugal est entrée dans le groupe au cours de l'exercice 2008 mais a débuté son activité en 2009.

2.3 Impacts des changements du périmètre de consolidation sur les données consolidées

NEANT



Note 3: Information sectorielle

En application de l'IFRS 8 «Informations sectorielles», le seul niveau d'information sectorielle est le secteur d'activité. Cette information est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du groupe.

Le groupe est géré en trois segments principaux :

- division détaillants
- division boutiques
- division affiliés

Chacune des colonnes du tableau ci-dessous, reprend les chiffres propres de chaque secteur, compris comme une entité indépendante.

Les relations commerciales inter-activités ont été analysées et ne représentent pas des montants significatifs. Pour cette raison, elles n'ont pas été retraitées pour la présentation sectorielle.

, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,					
Compte de resultat 31/12/2009	Détaillants	Boutiques	Affiliés	Non affecté	TOTAL
Chiffre d'affaires	8 610	32 483	2 659	164	43 916
Marge opérationnelle	1197	-641	564	161	1 281
Résultat sectoriel	1200	-977	560	161	944
Résultat financier	0	0	0	-372	-372
Charges d'impôt	0	0	0	-208	-208
Quote part du résultat net des sociétés mises	0	0	0	0	0
en équivalence	0	0	0	0	0
Résultat consolidé net	1200	-977	560	-419	364

ACTIF 31/12/2009	Détaillants	Boutiques	Affiliés	Non affecté	TOTAL
Actifs non courants	1 619	36 205	456	109	38 389
Actifs courants	4 055	11 987	1 374	1	17 417
TOTAL GENERAL	5 674	48 192	1 830	110	55 806

PASSIF 31/12/2009	Détaillants	Boutiques	Affiliés	Non affecté	TOTAL
Capitaux propres	12 512	22 945	4 384	-392	39 449
Intérêts minoritaires	0	0	0	0	0
Passifs non courants	0	0	0	5 045	5 045
Passifs courants	2 133	6 626	470	2 083	11 312
TOTAL GENERAL	14 645	29 571	4 854	6 736	55 806

Note 4 : Chiffre d'affaires

(en K €)	31/12/2009	31/12/2008
Ventes de biens	43 524	46 199
Prestations de services	392	387
Total	43 916	46 586

Note 5: Effectif

L'effectif moyen s'établit ainsi :

	Année 2009	Année 2008
Cadres	89	98
ETAM	261	261
Ouvriers	39	44
Total	389	403

Note 6: Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les amortissements figurant à l'actif concernent les actifs suivants :

(en K €)	31/12/2009	31/12/2008
Frais de collection	487	420
Autres immobilisations incorporelles	2 307	2 148
Matériel	4 563	4 323
Autres immobilisations corporelles	9 847	9 152
Total	17 204	16 043



Note 7 : Autres produits et charges d'exploitation

(en K €)	31/12/2009	31/12/2008
Autres produits	182	219
Autres charges	(219)	(1 010)
	(37)	(791)

Note 8 : Autres produits et charges opérationnels

Ils comprennent principalement les pertes et profits et les variations de provisions couvrant des évènements exceptionnels.

(en K €)	31/12/2009	31/12/2008
Autres produits	550	987
Autres charges	(887)	(997)
	(337)	(10)

Note 9 : Produits sur prêts et placement de trésorerie

(en K €)	31/12/2009	31/12/2008
Produits financiers sur prêts		
Produits financiers sur trésorerie	9	20
Réévaluation des titres de placement en option juste valeur		
Résultat sur instruments de taux associés aux placements		
Total	9	20

Note 10 : Charges de financement

(en K €)	31/12/2009	31/12/2008
Frais financiers sur autres emprunts	203	231
Frais financiers sur découverts bancaires	91	78
Frais financiers sur location financement		
Résultat de change sur opérations financières		
Résultat des couvertures sur emprunts		
Autres		26
Total	294	335

Note 11: Impôts sur les résultats

(en K €)	Sociétés françaises	Sociétés Etrangères	TOTAL
Résultat consolidé avant impôts	460	99	559
Taux d'I.S. en vigueur en 2009			
I.S. théorique	159	34	193
1 – Ecart sur comptes sociaux Effet des variations de taux d'I.S. Effet des différences permanentes d'imposition Incidence intégration fiscale	(3)		(3)
2 – Ecart sur comptes consolidés			
Effet des variations de taux d'I.S.	(4)		(4)
Effet des différences permanentes d'imposition	22		22
I.S. comptabilisé	174	34	208

Ne figure dans ce tableau que les sociétés fiscalisées (DEVERNOIS Espagne exclue)

11.1 Charge d'impôt sur les résultats des sociétés intégrées

11.1.1 Impôts courants

La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôt sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.



La société DEVERNOIS SA est dans le régime d'intégration fiscale de droit commun prévu à l'article 223A du Code général des impôts pour elle-même et les filiales françaises contrôlées au moins à 95 %.

Le périmètre d'intégration inclut les sociétés suivantes françaises du groupe : DEVERNOIS, SOFRADE, SOJERSEYS, SOCAD et Italie 6 pour sa partie française.

11.1.2 Impôts différés

La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode comptable précisée en note 1.14.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33.33 %.

11.2 Réconciliation entre le taux légal en France et à l'étranger et le taux effectif d'impôt du compte de résultat consolidé

L'effet du changement de taux en France correspond à la réévaluation des impôts différés à la clôture en fonction de la modification des taux d'imposition votés.

*** Taux d'IS en vigueur : Devernois Belgique : 33,99 %

Italie 6: 35,00 % Devernois: 33,33 %

Socad, Sofrade, Sojerseys: 33.33 %

Luxembourg: 29.25 % Portugal: 12.50 %

11.3 Actifs sur déficit

(en K €)	Ouverture	Variation Nouveaux déficits générés	Utilisations de déficit	Autres mouvements	Clôture
Impôts différés actifs sur déficit*	33		9		24
Total	33		9		24

Concerne uniquement Devernois Belgique, pour laquelle les déficits sont indéfiniment reportables.

Note 12: Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées des détentions par le groupe de ses propres actions.

Note 13: Immobilisations incorporelles

Brut	Valeurs brutes 31/12/08	Acquisitions	Cessions	Ecarts de Conversion et correction VI	Valeurs Brutes 31/12/2009
Frais d'établissement					
Frais de collection	649	787	769		667
Concessions,	2 828	104	0		2 932
brevets,licences					
Fonds commercial	31 648	315	436		31 527
Avances et acomptes	715	437	715		437
Total Valeurs	35 840	1 643	1 920		35 563

Amortissements	Cumulés 31/12/08	Dotations	Reprises	Ecarts de conversion	Cumulés 31/12/2009
Frais d'établissement					
Frais de collection	420	1507	1 440		487
Concessions, brevets,					
licences	2 147	160			2 307
Fonds commercial					
Avances et acomptes					
Total Amortissements	2 567	1 667	1 440		2 794



Note 14: Immobilisations corporelles

Brut	Valeurs brutes 31/12/2008	Acquisitions	Cessions	Ecarts de Conversion V I	Valeurs Brutes 31/12/2009
Terrains	465				465
Constructions	4 044	36		8	4 088
Installations techn. mat. outill.	6 544	163	343		6 364
Autres immobilisations	11 557	467	467		11 557
Immobilisations en cours	19	6	11	44	58
Avances et acomptes		2			2
	22 629	674	821	52	22 534

Amortissements	Cumulés 31/12/08	Dotations	Reprises	Ecarts de conversion	Cumulés 31/12/2009
Constructions Installations techn. mat. outill. Autres immobilisations Immobilisations en cours	1 872 4 322 7 280	108 444 1 012	204 426		1 980 4 562 7 866
Avances et acomptes Total Amortissements	13 474	1 564	630		14 408

Note 15: Immobilisations financières

Brut	Valeurs brutes 31/12/008	Acquisitions	Cessions	Ecarts de conversion	Valeurs Brutes 31/12/2009
Autres titres immobilisés	4				4
Prêts	12		12		0
Autres immob. financières	847	193	28		1 012
Total Valeurs	863	193	40		1 016

Note 16: Autres actifs non courants

Ces actifs concernent les créances d'impôt pour un montant de 109 K€.

Note 17 : Créances de financement

Néant.

17.1 Montant des créances douteuses

	31/12/2009	31/12/2008
Clients et comptes rattachés brut	2 104	3 430
Provision pour clients douteux	(488)	(509)
Montant net	1 618	2 921

17.2 Evolution des provisions pour créances douteuses

(en K €)	31/12/2009	31/12/2008
Dotation créances douteuses	(108)	(107)
Reprise créances douteuses	131	919
Pertes sur créances irrécouvrables	(60)	(769)
Rentrées sur créances amorties		
Total	(37)	43

Note 18: Stocks

	31/12/2009	31/12/2008
Matières premières	968	1 148
Produits en cours	0	17
Produits intermédiaires et finis	4 151	6 471
Marchandises	6 789	6 979
Total valeur brute	11 908	14 615
Provisions pour dépréciation	3 036	3 022
Total valeur nette	8 872	11 593

34



Note 19 : Autres débiteurs

(en K €)	31/12/2009	31/12/2008
Autres créances (nettes de provisions)	1 213	1 893
Charges constatées d'avance	669	674
Total	1 882	2 567

Note 20 : Trésorerie

(en K €)	31/12/2009	31/12/2008
Placements (VMP)	54	488
- dont provisions		
Comptes courants bancaires et caisses	4 983	2 536
Total	5 037	3 024

Note 21: Capitaux propres

21.1 Composition du capital

Décomposition du capital social	Nombre	Montant
Actions composant le capital social en début d'exercice	299 058	2 300
Actions composant le capital social en fin d'exercice	299 058	2 300

21.2 Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Ecarts de réévaluation	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 31.12.2008	2 300	7 477	105	29 257	23	1 590	40 752
Incidence affectation des résultats				543		-1 590	-1 047
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres				-200			-200
Incidence changement de méthode				-420		364	-56
Situation au 31.12.2009	2 300	7 477	105	29 180	23	364	39 449

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	N	N-1
Résultat net	364	1 590
Ecarts de conversion des filiales étrangères selon IAS 21 (1)		-19
Réévaluation des instruments dérivés de couverture de flus de trésorerie et d'investissements nets en devises selon IAS 39 (1)		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente conformément à IAS 39 (1)	-420	
Réévaluation des immobilisations sur option conformément à IAS 16 & 38 (1)	-200	-184
Ecart actuariel sur les régimes et prestations définies sur option conformément à IAS 19 (1)		
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence, AIS 28 & 31 (1)		
Impôts conformément à IAS 12 (si montants précédents (1) non présentés nets d'impôts)		
Total gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-620	-203
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - dont part du groupe - dont part des intérêts minoritaires	-256	+ 1 387

⁽¹⁾ Les 420 K€ correspondent à un changement de méthode de l'évaluation des stocks et provisions sur stocks. Ils ont été comptabilisés en moins des capitaux propres au 1er janvier 2009 conformément aux principes comptables.



Note 22: Provisions

22.1 Détail des provisions

	Valeur au 31.12.2008	Corrections AN	Augmentations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises sur provisons actif	Valeur au 31/12/2009
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES							
. pour indemnités de fin de carrière	427		2	46			383
. pour litiges	199		20	106	22		91
. pour autres risques							
. pour autres charges	436		379	416			400
Sous-Total	1 063		401	568	22		874
PROVISIONS POUR DEPRECIATION							
DE L'ACTIF CIRCULANT							
. sur stocks et en-cours	3 022	543	2 493			3 022	3 036
. sur comptes clients	511		108			131	488
. sur autres créances	16					2	14
. sur disponibilités							
Sous-Total	3 549	543	2 601			3 155	3 538
PROVISION POUR DEPRECIATION							
DE L'ACTIF IMMOBILISE							
. sur terrain	144						144
. sur fonds	3 342		190			44	3 488
Sous-Total	3 486		190			44	3 632
Total	8 098	543	3 192	568	22	3 199	8 044

Provisions pour litiges:

Ces provisions concernent des litiges à caractère commercial et des litiges à caractère social pour des assignations engagées avant la date d'établissement des comptes. Elles ont été évaluées sur la base du risque estimé par la société après consultation de ses conseils.

Note 23 : Engagements de retraites et assimilés

23.1 Engagements de retraites

23.1.1 Hypothèses retenues

- Taux d'actualisation : 4.5 %.
- Taux de rotation : faible pour la société mère.
- Âge conventionnel de départ : 65 ans.
- Condition de départ : départ volontaire.
- Droits acquis : convention collective de l'entreprise qui s'applique.

Les engagements de retraite concernent les deux sociétés françaises ayant du personnel, les sociétés DEVERNOIS et SOFRADE et la société DEVERNOIS ESPANA.

23.1.2 Eléments chiffrés

(en K €)	31/12/2009	31/12/2008
IFC	383	427
Total	383	427

23.2 Médailles du travail

Non significatif.

Note 24 : Passifs financiers courants et non courants des activités industrielles et commerciales

24.1 Détail des emprunts



			Echéances du nominal	
(en K €)	Valeur bilan au 31/12/2009 Coût amorti ou juste valeur	Nominal	< 1 an	De 1 à 5 ans
Emprunts obligataires Fonds de participation des salariés à long	5			
terme Emprunts sur locations financement long				
terme				
Autres emprunts à long terme	4 757		1 852	2 905
A la clôture de l'exercice	4 757		1 852	2 905

24.2 Caractéristiques des autres financements à court terme et découverts bancaires

(en K €)	Solde au bilan au 31/12/2009	Monnaie d'émission
Concours bancaires courants Banques créditrices	6	Euro
Total	6	

24.3 Dettes financières diverses

		<u>Echéar</u>	<u>Echéances</u>	
(en K €)	Valeur bilan au 31/12/2009 Coût amorti ou juste valeur	< 1 an	De 1 à 5 ans	
Comptes courants d'associés	1	1		
A la clôture de l'exercice	1	1		

Note 25: Autres passifs non courants

(en K €)	31/12/2009	31/12/2008
Provisions pour risques et charges non courantes		108
Impôts différés passifs	2 140	1 953
Participation des salariés		0
Total	2 140	2 061

Note 26: Autres passifs courants

(en K €)	31/12/2009	31/12/2008
Dettes fiscales et sociales	3 229	2 852
Fournisseurs	4 490	4 815
Clients créditeurs	47	37
Produits constatés d'avance	0	0
Provisions pour risques et charges courantes	875	955
Créditeurs divers	594	652
Total	9 235	9 311

Note 27 : Engagements donnés

Les engagements donnés représentent des cautionnements accordés par DEVERNOIS à :

- Italie 6 pour 68 K€ - Sofrade pour 3 039 K€ - Portugal 201 K€

soit un total de 3 308 K€

Les engagements reçus représentent 120 K€ (créances assorties de garanties).

Note 28 : Rémunération des dirigeants

Monsieur Thierry BRUN, président du directoire de la société,

Monsieur Jean-Bernard DEVERNOIS, président du conseil de surveillance de la société,

Madame Séverine BRUN, directeur général de la société,

Madame Zélia BOËL, vice-présidente du conseil de surveillance de la société,

ont perçu, ensemble, au titre des avantages à court terme, la somme de 355 K€ sur l'année 2009 sur l'ensemble des sociétés du groupe et sociétés liées..

Note 29: Passifs éventuels

Néant.

Note 30: Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes pris en charges, pour les sociétés du groupe, au titre de 2009 : 114 K€.

Note 31 : Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 32 : Transaction avec les parties liées

Le montant des refacturations de la holding HSTB pour le groupe s'élève pour l'exercice 2009 à 273 K€.

Note 33: Droit individuel à la formation

Le volume d'heures de formation accumulé correspondant aux droits acquis s'élève à 17 490 heures au 31/12/2009.

Note 34 : Eléments significatifs de l'exercice

NEANT



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SA DEVERNOIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable en FRANCE, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.12 « stocks » page 13 de l'annexe qui décrit le changement de méthode de valorisation des stocks.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la société, nous nous sommes assurés du caractère approprié des principes comptables retenus dans le cadre de l'application des normes comptables internationales IFRS, de leur correcte application et de leur présentation dans la partie 1 de la note aux états consolidés.

Par ailleurs, les autres appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère raisonnable, sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes, des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes consolidés, ainsi que leur présentation d'ensemble, notamment pour ce qui concerne :

- les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement,
- les tests de dépréciation sur les actifs incorporels,
- le traitement des locations financement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

ROANNE, le 19 mars 2010. Les Commissaires aux Comptes

GESCOMM Valérie GAUMARD Associée EXCO FIDOGEST Frédéric VILLARS Associé

Membres de la Compagnie Régionale de Lyon



Bilans comparés de la société Devernois SA

blians compares	de la su	ciete De	verriors 3	$\overline{}$
Actif (milliers d'euros)	Brut	2 009 Amort et Prov	Net	2 008 Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais de recherche et développement	668	487	181	230
Concessions, brevets, licences marques,	2 924	2 297	627	677
procédés, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)	4	0	4	4
Autres immobilisations incorporelles	437	0	437	715
Immobilisations Corporelles				
Terrains	293	144	149	149
Constructions	2 438	1 545	893	934
Installations techniques, matériels	4 105	2 976	1 129	1 483
et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	2 872	2 042	830	864
Immobilisations corporelles en cours	48	0	48	9
Immobilisations Financières (2)				
Participations	3 131	0	3 131	3 131
Créances rattachées à des participations	18 141	0	18 141	18 179
Autres titres immobilisés	5	0	5	5
Prêts	0	0	0	12
Autres immobilisations financières	29	0	29	37
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	35 095	9 491	25 604	26 429
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisionnements	968	744	224	603
En cours de production biens et services	0		0	17
Produits intermédiaires et finis	2 799	920	1 879	3 564
Marchandises	4 366	458	3 908	3 747
Avances et acomptes sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés	18 971	351	18 620	22 121
Autres créances	2 765	15	2 750	3 343
Valeurs mobilières de placement				
Actions Propres	0		0	0
Autres titres	0		0	300
Disponibilités	3 475		3 475	1 071
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	122		122	143
TOTAL ACTIF CIRCULANT	33 466	2 488	30 978	34 909
Ecart de conversation actif	0		0	26
TOTAL ACTIF	68 561	11 979	56 582	61 364
(1) Dont droit au bail			2	2
(2) Dont à moins d'un an			0	0
(3) Dont à plus d'un an			0	0



Bilans comparés de la société Devernois SA

Passif (milliers d'euros)	2009	2 008
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé)	2 300	2 300
Prime d'émission, fusion	7 477	7 477
Ecart de réevaluation	105	105
RESERVES		
Réserve légale	230	230
Réserves réglementées	0	0
Autres	30 097	29 314
Report à nouveau	-550	-131
Résultat de l'exercice	1 816	1 830
Provisions règlementées	2 405	2 807
CAPITAUX PROPRES	43 880	43 932
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	3	74
Provisions pour charges	3 458	3 474
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 461	3 548
DETTES (1)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	958	2 664
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 145	444
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 141	3 476
Dettes fiscales et sociales	1 504	1 471
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5	86
Autres dettes	2 443	5 592
TOTAL DES DETTES	9 196	13 733
COMPTE DE REGULARISATION		
Ecarts de conversion passif	45	151
TOTAL PASSIF	56 582	61 364
(1) Dont à plus d'un an	703	454
Dont à moins d'un an	8 493	13 279
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires	2	1 640
(3) Dont Emprunts participatifs	0	0

COMPTE DE RESULTATS 2009-2008 COMPARES DE LA SOCIETE DEVERNOIS SA

En Milliers d'euro	2 009	2 008
PRODUITS D EXPLOITATION		
Ventes de Marchandises	17 473	20 351
Production vendue	11 900	15 345
CHIFFRE D AFFAIRES NET	29 373	35 696
Dont à l'exportation	11 223	14 546
Production stockée	-1 235	967
Production immobilisée	1 224	1 430
Reprises sur Provisions, transferts de charges (1)	4 983	5 475
Autres produits (2)	415	514
TOTAL DES PRODUITS D EXPLOITATION	34 760	44 082
CHARGES EXPLOITATION		
Achats de marchandises	6 631	8 797
Variation de stock	-123	-869
Achats de matières premières et autres approvisionnement	2 177	4 150
Variation de stock	682	211
Autres achats et charges externes	8 085	10 772
Impôts,taxes et versements assimilés	657	619
Salaires et traitements	4 478	4 824
Charges sociales	1 737	1 918
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 124	2 184
Dotations aux provisions sur actif circulant	1 640	2 173
Dotations aux provisions pour risques/charges	2 709	2 701
Autres charges (3)	112	911
TOTAL DES CHARGES EXPLOITATION	30 909	38 391
RESULTAT EXPLOITATION	3 851	5 691
Produits financiers de participations (4)	0	0
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)	7	9
Autres intérêts et produits assimilés (4)	28	73
Reprises sur provisions et transferts de charges	26	14
Différences positives de change	245	565
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	4	50
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	310	711
Dotations financières aux amortissements et provisions	0	26
Intérêts et charges assimilés	91	147
Différences négatives de change	209	364
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	300	537
RESULTAT FINANCIER	10	174
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 861	5 865
Produits exceptionnels sur opération de gestion	13	100
Produits exceptionnels sur opération en capital	58	171
Reprises sur provisions et transferts de charges	598	702
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	669	973
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 008	4 698
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	138	176
Dotations aux amortissements et provisions	126	136
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 272	5 010
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 603	-4 037
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	0	0
Impôts sur les bénéfices	442	-2
TOTAL DES PRODUITS		
TOTAL DES CHARGES		
RESULTAT DE L EXERCICE	1 816	1 830
(1)Dont transferts de charge	67	93
(2)Dont produits afférents à des exercices antérieurs	25	28
(3)Dont charges afférentes à des exercices antérieures	2	70
(4) Dont produits liés à des entreprises liées	7	5
1 /	,	3

44

DEVERNOIS SA ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2009

(En milliers d'euros)

Les notes et états de synthèse présentés ici font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice de 12 mois ouvert le 1er janvier 2009 et clos le 31 décembre 2009 et sont annexés :

- au BILAN dont le total avant répartition du dit exercice est de : 56 582 K€
 - au COMPTE DE RESULTAT qui dégage un bénéfice net de : 1 816 K€

I-FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En préambule, il faut noter que l'année 2009 a été une année économique très difficile avec des comportements de consommation très aléatoires par rapport aux années précédentes. On notera par exemple que les périodes de soldes représentent aujourd'hui dans la distribution environ 30 % du chiffre d'affaires annuel alors que par le passé ce ratio était de l'ordre de 20 %. La société Devernois SA a surtout été touchée par cette crise de consommation au niveau de son activité de gros que cela soit en France ou à l'étranger, certains clients multimarques ayant cessé leur activité, diminué leur panel de fournisseurs ou restreint leurs engagements d'achat de l'été 2009 et l'hiver 2009.

La société Devernois SA a démarré le 1er février 2009 l'activité commerciale de sa filiale portugaise qui avait été créée en fin d'année 2008.

En vertu des règles comptables, la société Devernois SA a réajusté le cours de la devise dollar dès le début de l'année 2009 en passant celle-ci de 1.25 à 1.40 dollar pour un euro. L'impact de cet ajustement a crée un transfert de 258 K€ du résultat financier vers la marge brute de la société.

En 2009, la société Devernois Sa profite d'un carry back d'imposition de 280 K€ lié aux résultats déficitaires des sociétés françaises du Groupe.

II- PRINCIPES, RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes et méthodes comptables définis par :

- la loi du 30 avril 1963
- le décret du 29 novembre 1983
- le plan comptable général
- les CRC 99-03, 2002-10 et 2004-06.

L'importance significative est le principe fondamental qui sous-tend le choix des informations à fournir dans l'annexe.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A) Immobilisations incorporelles et corporelles

- a) Principes comptables
 - 1. Application du règlement CRC n° 2004-06

1.1 Coûts de développement

Dans le cadre de l'application du règlement CRC n° 2004-06, la société a opté pour l'activation des coûts de développement. (cf. § A.b – Immobilisations incorporelles –frais de développement)

1.2 Coûts d'entrée

Les éléments d'actif acquis sont évalués à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat des biens net des rabais, remises, ristournes et escomptes de règlement obtenus, augmentée des coûts directement engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction. Avec un seuil d'investigation propre à chaque catégorie d'immobilisations, la société a examiné les différents biens susceptibles d'être corrigés de frais incorporables non compris à l'origine. Aucun frais incorporable significatif n'a été identifié.

Par exception, les frais d'acquisition, c'est à dire, les droits de mutation, honoraires, frais d'actes liés aux acquisitions, ainsi que les coûts des emprunts, sont maintenus en charges par considération fiscale.

Les éléments d'actifs produits sont évalués à leur coût de production constitué par le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directement attribuables pendant la période de production et les charges indirectes dans la mesure où elles peuvent être raisonnablement rattachées à la production du bien.



2. Application du règlement CRC n° 2002-10 modifié par le CRC 2003-07

2.1 Approche par composants

Depuis 2005 la société a identifié deux types d'immobilisations décomposables, les constructions et les matériels de production. L'analyse a été faite pour les immobilisations d'un montant supérieur à 150 K€. (cf. § A.c −Immobilisations corporelles)

L'application de cette réglementation bénéfice d'un régime fiscal spécifique d'imposition étalé sur 5 ans (cf. § H - Impôts sur les sociétés).

2.2 Durées d'utilisation

La société détermine la durée d'utilisation de chaque bien et la retient comme durée d'amortissement. Il en résulte que toutes les immobilisations utilisées présentent une valeur nette comptable non nulle.

2.3 Base d'amortissement et valeur résiduelle

La société a identifié deux types d'immobilisations pouvant dégager une valeur résiduelle, les constructions et les matériels de transport. Cf. parties ci-dessous concernées.

2.4 Choix du mode d'amortissement

L'ensemble des immobilisations concernées est amorti comptablement selon le mode linéaire, à l'exception des frais de création (cf. § A. b - Immobilisations incorporelles). Fiscalement, le mode dégressif peut être retenu.

2.5 Calcul de la dépréciation

La société n'a pas détecté d'indice de perte de valeur concernant ses immobilisations incorporelles et corporelles hors celles déjà provisionnée.

b) Immobilisations incorporelles:

♦ Logiciels

Les logiciels acquis sont évalués selon les méthodes décrites ci-dessus. Il n'y a pas de dépense significative de conception de logiciel et de création de site internet qui ait été identifiée.

Les logiciels acquis sont amortis selon le mode linéaire sur leurs durées d'utilisation réelles estimées en moyenne à 10 ans, contre 3 ans en durée fiscale. Le différentiel entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal est impacté en amortissements dérogatoires.

Frais de développement :

Les frais de création des collections répondent à la définition des frais de développement. Ils sont évalués à leurs coûts de production directs.

Les frais de création sont amortis en fonction du nombre de pièces produites par saison.

Le poste «autres immobilisations incorporelles» est constitué des frais de création en-cours, portant sur les collections non encore produites.

c) Immobilisations corporelles :

♦ Immeuble de placement :

La société ne détient plus d'immeuble de placement à Geugnon puisqu'elle a vendu celui-ci dans l'année 2008.

Autres constructions

En 2005, la société a confié la décomposition des immeubles d'exploitation à un professionnel de l'immobilier qui a déterminé le pourcentage des gros composants et leur durée estimée de vie :

- Structure et façade : 45% de l'ensemble sur une durée de vie de 80 ans
- Toitures : 15% de l'ensemble sur une durée de vie de 60 ans
- Ouvertures et ouvrages extérieurs : 14% de l'ensemble sur une durée de vie de 40 ans
- Installation de chauffage, plomberie, sanitaire, électricité et autres agencements : 21% de l'ensemble sur une durée de vie de 20 ans
- Câblage, climatisation : 5% de l'ensemble sur une durée de vie de 10 ans

La durée de vie des constructions d'exploitation ayant été considérée comme la durée d'utilité, la société n'a pas fixé de valeur résiduelle.

La différence entre l'amortissement sur la durée d'utilisation réelle, et l'amortissement fiscal, est impacté en amortissements dérogatoires.



♦ Matériels et outillages

La recherche de décomposition faite en 2005 pour les ensembles industriels d'un montant supérieur à 150 K€ n'a permis d'identifier qu'une seule immobilisation : le convoyeur de pièces pour lequel la structure a été retenue pour 78% de la valeur totale, d'une durée d'utilité de 20 ans, et le composant «trolleys» pour 22% de la valeur totale, d'une durée d'utilité de 10 ans.

Il n'y a pas eu de matériel acquis depuis 2005, susceptible d'être décomposé.

♦ Matériels de transport

Les bases amortissables des véhicules commerciaux et de tourisme sont retraitées des valeurs résiduelles estimées en fonction de leur cote «argus» et de leur durée d'utilité.

La différence entre l'amortissement tenant compte de la valeur résiduelle, et l'amortissement fiscal, est impacté en amortissements dérogatoires.

Synthèse des durées d'utilité

	Durées Comptables	Durées Fiscales
- Constructions d'exploitation :	40 à 80 ans	20 ans
- Agencements des Constructions :	20 à 40 ans	10 ans
- Matériel et Outillage :	10 à 30 ans	6 an 2/3
- Matériel de Transport :	5 à 10 ans	4 à 5 ans
- Matériel et Mobilier de Bureau :	5 à 20 ans	5 à 10 ans

B) Immobilisations financières

Les titres de participation et créances rattachées concernent des filiales, non cotées, consolidées par intégration globale, et sont valorisés à leur coût historique d'acquisition..

Leur valeur d'inventaire est déterminée par référence à leur valeur d'usage, qui est fonction de l'actif net ré estimé des filiales, de leur rentabilité et de leurs perspectives d'avenir. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée.

C) Stocks

Afin de pouvoir réaliser un inventaire mensuel permanent, de simplifier les procédures d'obtention des valorisations de stocks et raccourcir les délais de production des comptes mensuels, la société a développé et mis en place sur l'année 2009 un module de valorisation des stocks basé sur sa GPAO.

Cette nouvelle méthode a d'abord été testée en double sur l'exercice 2008 avant d'être appliquée sur l'exercice 2009. Dans l'année 2009, des tests ont encore été effectués trimestriellement pour valider les écarts et être sûr de la permanence de méthode. A ce titre, les stocks sont maintenant valorisés selon la procédure suivante :

- Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation
- La valorisation des matières premières, produits intermédiaires et en cours s'opère, en fonction de leur saison, au prix réel pondéré, c'est-à-dire au prix unitaire où la matière a été achetée, chaque pièce de tissu ou chaque carton ayant fait l'objet d'une facture saisie en GPAO rattachée à une saison. Au cas où une matière ne serait pas liée à un achat (régularisation de stock), la valorisation s'opère sur la base de la gamme de fabrication.
- Les produits finis sont valorisés de la manière suivante :

Aux prix de revient réels pondérés issus des factures comptabilisées et incluant les frais généraux, et appliqués aux coûts d'unité d'œuvre réels de l'exercice pour les produits fabriqués en interne. Ces coûts directs sont majorés des charges indirectes de production, incluant la dotation aux amortissements des frais de création des collections produites.

Aux prix de revient réels pondérés issus des factures comptabilisées et incluant les frais généraux réels tels que les frais de port, emballage et assurances pour les produits négoce.

Il n'y a pas de modifications relatives aux méthodes de dépréciation des stocks qui sont toujours établies par rapport à des valeurs commerciales prévisibles de vente.

Afin d'homogénéiser les méthodes entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, et ainsi avoir une cohérence dans la variation de stocks, une valorisation des stocks du 31 décembre 2008 a été faite selon la nouvelle méthode.

Ce changement de valorisation n'a pas d'impact sur les résultats de l'année 2009 car l'écart est comptabilisé en capitaux propres pour une valeur brute de 630 K€ et une valeur nette de 420 K€. Le montant des capitaux propres à fin 2009 était de 43 880 K€ intégrant ces 420 K€ de diminution.



D) Créances

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Quand il y a lieu, elles font l'objet d'une dépréciation, étudiée cas par cas, en fonction des risques encourus sur chacune d'elles.

Les provisions pour créances vulnérables constatent l'existence d'un risque éventuel. Les dotations aux provisions pour créances vulnérables sont réintégrées fiscalement, les reprises de provisions pour créances vulnérables sont déduites fiscalement. Une partie de la provision pour créances douteuses est réintégrée en lui appliquant un pourcentage correspondant à la moyenne pondérée d'encaissement des créances lissées sur 3 ans. Elles sont prises en compte pour l'appréciation de la situation fiscale différée.

E) Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cessions concernant des titres de même nature conférant les mêmes droits, le prix de revient des titres cédés a été déterminé selon la méthode «premier entré, premier sorti».

A la clôture de chaque exercice, une provision pour dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure à la valeur boursière du portefeuille. Au 31/12/2009 aucune provision n'a été constatée.

F) Provisions réglementées

L'instruction fiscale du 30/12/2005 concernant les conséquences de l'application des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 a entraîné la constitution d'amortissements dérogatoires dans toutes les situations de modification des plans d'amortissement pour tenir compte de durées d'utilisation plus longues que les durées fiscales ou de valeurs résiduelles.

Les dotations et les reprises de l'exercice ont été constatées en résultat exceptionnel.

G) Autres passifs

Conformément au règlement CRC 2000-06, les provisions pour risques et charges constatent l'intégralité des risques et charges :

- résultant d'obligations existantes à la date de clôture,
- dont il est probable qu'elle provoque une sortie de ressources au bénéfice des tiers sans contrepartie au moins équivalente,

Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation, en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes.

Conformément à l'option offerte par le PCG, les indemnités de fin de carrière sont considérées comme des engagements.

Concernant les charges à payer pour congés payés, il est toujours fait application de l'ancien régime de la déductibilité décalée.

H) Créances et dettes en devises

Les charges et les produits réalisés en devises étrangères ont été valorisés à une valeur constante en cours d'exercice. Les dettes et les créances figurant au bilan ont été converties aux cours officiels à la clôture de l'exercice. Les différences ont été portées en Ecarts de conversion Actif ou Passif et les pertes latentes de change ont fait l'objet d'une provision pour risques enregistrée en charges de l'exercice.

I) Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant, sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

J) Impôt sur les sociétés

Intégration fiscale:

Le groupe DEVERNOIS a opté en fin d'année 1991 pour le régime de l'intégration fiscale, à compter du 1er janvier 1992, et a renouvelé cette option pour 5 ans à compter du 01 janvier 2002. Depuis le 31 décembre 2007, l'option se renouvelle par tacite reconduction.

Le périmètre d'intégration inclut les sociétés suivantes françaises :

Devernois, Sofrade, Sojerseys, Socad, et Italie 6 pour sa partie française.



La charge d'impôt est supportée par chaque société sur son résultat fiscal propre.

L'économie d'impôt réalisée dans le cadre de l'intégration fiscale sur les déficits des filiales était acquise temporairement à la mère en application de la précédente convention d'intégration fiscale; elle doit être restituée aux filiales si celles-ci deviennent bénéficiaires à hauteur des déficits reportables propres. Pour faire face à ce risque de reversement et selon un avis n° 2005-G du CNC une provision pour risques d'intégration avait été constatée au 31/12/2008 pour un montant de 751 K€. Cette provision toujours en cours a été réajustée au 31/12/2009 à 749 K€.

La convention d'intégration fiscale a été modifiée en 2005. Depuis les économies d'impôts liées aux déficits des filiales sont réattribuées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires et acquises définitivement à ces dernières. Seules les économies d'impôts réalisées par le groupe non liées aux déficits seront conservées chez la société mère et constatées en produits ou en charges.

Provisions pour impôt différé:

Une provision pour impôt de 91 K€ a été constituée au 31/12/2005. Elle représente 4/5 de l'impôt société dû sur l'augmentation d'actif net au 01/01/05, résultant de la décomposition de certaines immobilisations en application des nouveaux règlements comptables. Cette provision devait être reprise sur les 4 années suivant l'application de la réglementation, en contrepartie d'une réintégration fiscale de la base. En conséquence, le dernier 1/5 a été repris au 31 décembre 2009 annulant ainsi intégralement la provision qui était de 23 K€ en fin du dernier exercice.

III-NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

a) Immobilisations incorporelles

a) ininiodilisations incorporelles				
Brut	Valeurs brutes 01/01/09	Acquisitions	Cessions ou Virt. poste à poste	Valeurs Brutes 31/12/09
Recherche et développement (1)	650	786	769	667
Concessions Valeurs Similaires	2 820	60	-44	2 924
Fonds Commercial	4			4
Immobilisations incorporelles en cours (1)	715	485	715	485
Total Valeurs	4 189	1 331	1 440	4 080
Amortissements	Cumulés 01/01/09	Dotations	Reprises	Cumulés 31/12/09
Recherche et développement (1)	420	1 507	1 440	487
Concessions Valeurs Similaires (2)	2 144	153	0	2 297
Fonds Commercial				

b) Immobilisations corporelles

b) Immobilisations corporelles				
Brut	Valeurs brutes	Acquisitions	Cessions	Valeurs Brutes
	01/01/09			31/12/09
Terrains	292	0	0	292
Constructions	2 393	36	- 9	2 438
Installations Tech. Mat. Out.	4 432	0	327	4 105
Autres Immob.	2 750	127	5	2 872
Immob. en cours	9	0	9	0
Acomptes				
Total Valeurs	9 876	163	332	9 707
	Cumulás			Cumulás
Amortissements et Provisions	Cumulés	Dotations	Reprises	Cumulés
Amortissements et Provisions	Cumulés 01/01/09	Dotations	Reprises	Cumulés 31/12/09
Amortissements et Provisions Terrains		Dotations 0	Reprises 0	
	01/01/09		·	31/12/09
Terrains	01/01/09 144	0	0	31/12/09 144
Terrains Constructions	01/01/09 144 1 459	0 86	0	31/12/09 144 1 545
Terrains Constructions Installations Tech. Mat. Out.	01/01/09 144 1 459 2 949	0 86 217	0 0 190	31/12/09 144 1 545 2 976
Terrains Constructions Installations Tech. Mat. Out. Autres Immob. Immob. en cours	01/01/09 144 1 459 2 949	0 86 217	0 0 190	31/12/09 144 1 545 2 976
Terrains Constructions Installations Tech. Mat. Out. Autres Immob.	01/01/09 144 1 459 2 949	0 86 217	0 0 190	31/12/09 144 1 545 2 976
Terrains Constructions Installations Tech. Mat. Out. Autres Immob. Immob. en cours	01/01/09 144 1 459 2 949	0 86 217	0 0 190	31/12/09 144 1 545 2 976



	Montilation	doc dotations	aux amortissements
C	, ventilation	ues uotations	aux amortissements

	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles- dérogatoires
Frais de recherche et développement			1 507	
Concessions Valeurs Similaires		153		
Terrains				
Constructions		86		
Installations Tech. Mat. Out.		217		126
Autres Immob.		162		
Immob. en cours				
Acomptes				
Total Valeurs		618	1 507	126

d) Immobilisations financières

Brut	Valeurs brutes 01/01/09	Augmentations	Diminutions	Valeurs Brutes 31/12/09
Participations Créances Rattachées	3 132 18 179		38	3 132 18 141
Autres Titres Prêts Autres Immob.	5 12 38		12 9	5 0 29
Total Valeurs	21 366	0	59	21 307
Provisions	Cumulés 01/01/09	Dotations	Reprises	Cumulés 31/12/09
Participations Créances Rattachées				

Créances Rattachées Autres Titres Prêts

Total Amortissements

Autres Immob.

e) Ventilation des créances en fin d'exercice

e) ventuation des creances en fin d'exercice			
Brut	Valeurs brutes 31/12/09	A moins d'un an	A plus d'un an
Actif Immobilisé :			
Créances Rattachées à participation	18 141	39	18 102
Prêts			
Autres Immobilisations	34		34
Actif Circulant :			
Créances Clients et rattachées	18 970	18 970	
Autres Créances	781	781	
Groupe et Associés	1 983	1 983	
Charges constatées d'avance	122	122	0
Total	40 031	21 895	18 136

f) Valeurs mobilières de placement

Brut	Valeurs brutes 31/12/09	Provisions 31/12/09	Valeurs Estimatives 31/12/09	Produits à recevoir 31/12/09	Valeurs brutes 31/12/09
Sicav FCP Actions Obligations & T.P. CDN BMTN					
DAT	1 000		0	0	1 000
Total Valeurs	1 000		0	0	1 000



g) Capitaux propres

Décomposition du capital social

Décomposition du capital social	Nombre	Montant
Actions composant le capital social en début d'exercice	299 058	2 300
Actions composant le capital social en fin d'exercice	299 058	2 300

Tableau de variation des capitaux propres

	2008	2009
Capitaux propres début exercice : Report à nouveau *	44 526	43 932 - 420
Exit taxe Amortissements dérogatoires		
Provisions réglementées	-420	- 401
Distribution de dividendes	-2 003	- 1 047
Résultat de l'exercice	1 830	1 816
Capitaux propres fin exercice :	43 932	43 880

^{*} impact dans les capitaux propres du changement de méthode de valorisation des stocks

h) Provisions pour risques et charges

	Montants 31/12/2008	Dotations	Reprises Montants utilisés	Reprises Montants non utilisés	Montants 31/12/2009
A caractère Commercial(*)	25	0	0	22	3
A caractère Social(*)	23	0	23	0	0
Pour restructuration(*)					
Pour pertes de change(***)	26	0	26		0
Pour autres charges(*)		0			
Pour retours de marchandises(**)	2 701	2 709	2 701		2 709
Provision pour impôts (*)	773		24		749
Total	3 548	2 709	2 774	22	3 461

^{(*) –} dotations et reprises en résultat exceptionnel

Les provisions à caractère commercial concernent des litiges sur des contrats, pour des assignations engagées avant la date d'établissement des comptes. Elles ont été évaluées sur la base du risque estimé par la société après consultation de ses conseils. Tous ces litiges ont été solutionnés sur l'année 2009 sauf un litige de 3 K€ en attente.

Il n'y a plus un contentieux social à la fin de l'année 2009.

Les reprises de montants non utilisés correspondent à des contentieux terminés au bénéfice de la société.

La provision pour retour de marchandises a été comptabilisée principalement pour couvrir l'engagement de la société vis à vis de ses filiales de distribution, de reprendre après la période de soldes, les stocks résiduels de la saison. Elle a été calculée sur la base des stocks résiduels estimés à la date d'établissement des comptes, et évaluée sur la base du différentiel entre le prix de vente initial et la valeur commerciale probable desdits stocks.

Les provisions pour impôts sont expliquées dans la partie II § J).

i) Dettes financières

	Montants 01/01/09	Emprunts Souscrits	Remboursement	Montants 31/12/09	A moins d'un an	A plus d'un an
Emprunts Ets Financiers	1 024	500	570	954	250	704
Intérêts courus	2		0	2	2	
Découvert bancaire	1 640	0	1 638	2	2	
Dettes financières diverses	444	755	54	1 145	1 145	
Total	3 110	1 255	2 262	2 103	1 399	704

^{(**) –} dotations et reprises en résultat d'exploitation

^{(***) –} dotations et reprises en résultat financier



j) Autres dettes

Brut	Valeurs 31/12/09	A moins d'un an	A plus d'un an
Dettes fournisseurs & rattachées	3 141	3 141	
Dettes sociales	1 371	1 371	
Dettes fiscales	133	133	
Dettes sur immobilisations	5	5	
Autres dettes	2 443	2 443	
Total	7 093	7 093	

k) Charges à payer

	2009	2008
Dettes financières	2	2
Dettes fournisseurs & rattachées	317	265
Dettes sociales	605	698
Dettes fiscales	130	20
Autres dettes	1 990	5 312
Charges à payer :	3 044	6 296

IV-NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

a) Chiffre d'affaires

	2009	2008	2007
France:			
- réseau libre	2 925	3 913	4 240
- réseau intégré	14 702	16 744	18 269
Export:			
- réseau libre	5 724	8 086	7 781
- réseau intégré	5 484	6 460	6 300
Divers & prestations de services :			
- réseau libre	164	118	317
- réseau intégré	374	375	492
Total	29 373	35 696	37 399

On notera que 763 K€ de chiffre d'affaires réalisé par les ventes d'usines sur des produits finis de saisons antérieures, par les ventes privées sur le net ainsi qu'auprès des soldeurs pour des produits finis et des matières premières non suivies sont intégrées dans le réseau libre France. Les prestations diverses représentent des facturations de location pour ce qui est du réseau libre et des frais de refacturations de salaires Groupe pour le réseau intégré.

b) Charges et Produits d'exploitation

Chausa Futaura	2000	2000	Dont Entrep.	Dont Entrep.	Dont Entrep.
Charges Externes	2009	2008	Liées	Avec un lien	liées
			2009	2009	2008
Façons extérieures	1 121	2 333			
Publicité	1 276	1 840	530	0	612
Transports	2 255	2 616			
Honoraires et commissions	860	1 119			
Frais de déplacement, missions,	463	581			
réceptions					
Intérimaires & salaires extérieurs	458	542	458	0	245
Autres achats non stockés	251	305			
Locations immobilières et mobilières	500	508	308	0	8
Entretien réparations & maintenance	408	420			
Autres charges de l'exercice et	493	508			
charges imputables à un exercice					
antérieur					
Total	8 085	10 772	1 296	0	865



Autres Produits	2009	2008	Dont Entrep. Liées 2009	Dont Entrep. Liées 2008
Cessions articles publicitaires Produits imputables à un exercice antérieur et produits de l'exercice	354 61	489 25	323	406
Total	415	514	323	406

c) Charges et Produits financiers

Charges financières	2009	2008	Dont Entrep. Liées 2009	Dont Entrep. Liées 2008
Sur emprunts et concours externes	51	108	6	2
Sur opérations de change	209	364		
Sur valeurs mobilières	0	0		
Abandons de créances				
Autres (y compris dotations aux provisions)	40	65	0	0
Total	300	537	6	2

Produits financiers	2009	2008	Dont Entrep. Liées 2009	Dont Entrep. Liées 2008
Sur placements et valeurs mobilières	10	66	7	
Sur opérations de change	244	565	0	0
Escomptes obtenus	24	56		
Autres (y compris reprises de provisions)	32	24	0	0
Total	310	711	7	0

d) Charges et Produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles hors dotations aux provisions, sont principalement constituées de :

Abandons de créances groupe : 1990 K€

Sur 2009, les abandons de créances concernent exclusivement les filiales étrangères.

Les produits exceptionnels sont composés essentiellement de reprises de provisions.

e) Impôts sur les bénéfices

Le gain d'impôt du fait de l'intégration résulte du calcul suivant :

 Impôt propre à Devernois sa 	721 K€
 Intégration sur filiales 	1 K€
 Report en arrière des déficits 	(280) K€
 Charges nettes d'impôt groupe 	442 K€

f) Ventilation de l'impôt :

	Avant Impôt	Impôt	Après Impôt
Résultat courant	3 861	1 255	2 597
Résultat exceptionnel	(1 603)	(534)	(1 060)
Participation des salariés	(0)	0	0
·	2 258	721	1 537
ntégration fiscale		2	(2)
Crédit Impôt recherche		0	0
Report en arrière des déficits (carry back)		-280	280
TOTAL	2 258	443	1 815



g) Situation fiscale différée (en K€)

	Situation au début de		Situation à la fin de l'exercice			ments de ercice
ACCROISSEMENTS	l'exercice BASE IMPOT Néant 33.33%		BASE IMPOT Néant 33.33%		BASE	IMPOT éant
ALLÈGEMENTS Provisions non déductibles l'année de leur		33.3370		33.3370		
comptabilisation : Congés payés	304	101	293	98	(11)	(3)
Participation des salariés	0	0	0	0	(0)	(0)
Créances vulnérables & douteuses	128	43	94	31	(34)	(8)
Contribution Sociale de Solidarité	58	19	47	16	(9)	(3)
Ecarts de conversion Passif	151	50	45	15	(106)	(35)
Produits financiers latents	8	3	0	0	(8)	(3)
	648	216	479	160	(169)	(56)

V-DIVERS

a) Effectif:

Sur l'exercice, la moyenne se décompose ainsi :

Cadres	29
Agents de Maîtrise et Techniciens	18
Employés	53
Ouvriers	39
TOTAL	139

Contre 155 à la clôture de l'exercice précédent.

b) Rémunérations perçues par les organes d'Administration et de Direction :

Rémunérations y compris avantages en nature : 293 K€

c)Information concernant les entreprises liées

Montants en fin d'exercice :

		ts concernant les eprises		nts concernant les reprises
Postes	Liées Filiales	Avec lesquelles la société à un lien	Liées Filiales	Avec lesquelles la société à un lien
BILAN:				
Participations	3 131		3 131	
Créances rattachées à participations	18 141		18 178	
Clients et créances rattachées	17 674		19 829	
Autres créances	1 982		1 410	
Emprunts et dettes financières	1 145		443	
diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0		0	
Autres dettes	1 990		5 190	
RESULTAT:				
Chiffre d'affaires	20 559		23 539	
Autres produits	322		404	
Achats de marchandises				
Autres achats et charges externes	996		864	255
Salaires et Charges				
Autres produits financiers	7		0	
Autres charges financières	6		2	



Tableau liste des filiales et des participations :

SOCIETES OU GROUPES DES SOCIETES	CAPITAL	RESERVES et report à nouveau avant affectation des résultats	QUOTE-PART de capital détenue (en pourcentage)	VALI COMP' des ti déte	TABLE itres	PRETS et AVANCES consentis par la société et non encore remboursés	MONTANT des cautions et avals donnés par la société	CHIFFRE d'affaires HT du dernier exercice écoulé	BENEFICE ou perte (-) du dernier exercice clos	DIVIDENDES encaissés par la société au cours de l'exercice	OBSERVATIONS
I- renseignements détaillés											
A- Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société) :											
SOJERSEYS SARL 13, boulevard des Etines 42124 LE COTEAU Cedex	18	9	99%	12	12			8	6		
SOFRADE SA 13, boulevard des Etines 42124 LE COTEAU Cedex	3 200	(1 635)	100%	3 049	3 049	19 189	3 039	23 147	(1 917)		
DEVERNOIS ESPANA Calle Velasquez 126, 7a A-B 28006 MADRID (Espagne)	12	(3)	100%	15	15	0	0	2 245	(3)		
SOCAD SARL 13, boulevard des Etines 42124 LE COTEAU Cedex	100	750	98%	37	37	33	0	3 131	15		
DEVERNOIS LUXEMBOURG Rue Philippe 2 ,23 L 2340 Luxembourg	12	(6)	100%	12	12	180	0	506	0		
DEVERNOIS Portugal Avenue F Pessoa Lisbonne	5	(1)	100%	5	5	121	201	1 192	0		

d) Engagement à la clôture

Engagements donnés:

Engagements de garanties concernant les entreprises liées (y compris Italie 6)
 Total 3 308 K€

Engagements reçus:

Néant

Engagements de départ en retraite selon un régime à prestations définies :

La société gère les indemnités allouées à ses salariés partant à la retraite selon un régime à prestations définies interne. Les droits des salariés prévus par la Convention Collective applicable à l'entreprise ne sont pas provisionnés dans les comptes. Les indemnités de départ en retraite qui en découlent sont prises en charge lors de leur règlement. La charge théorique potentielle, charges sociales comprises, s'élève à 286 K€. Cette estimation, retenue à monnaie constante, prend en compte la totalité du personnel présent dans l'entreprise au 31 décembre 2009. Ce montant est par ailleurs affecté d'un coefficient exprimant la probabilité d'être présent au moment de l'âge de la retraite.

La méthode de calcul utilisée est la méthode dite rétrospective.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

• Taux d'actualisation 4.5 %

Age conventionnel de départ
 Conditions de départ
 Départ volontaire à l'âge conventionnel

Droit acquis
 Convention collective de l'entreprise qui s'applique

Le taux d'actualisation retenu par le groupe est de 4.5% contre 4% retenu l'année précédente.

Droit individuel à la formation

Le volume d'heures de formation accumulé correspondant aux droits acquis s'élève à 11 084 heures au 31/12/2009.



e) Soldes intermédiaires de gestion

	2009	%	2008
Chiffre d'affaires	29 373		35 696
Production stockée	(1 235)		1 227
Production de l'exercice	28 138	100 %	36 923
Consommation de l'exercice	16 228	58 %	21 893
Valeur ajoutée	11 910	42 %	15 030
Impôts et taxes	657	2 %	619
Charges de personnel	6 215	22 %	6 742
Excédent brut d'exploitation	5 038	18 %	7 670
Reprises provisions d'exploitation et transfert de charges	4 983		5 475
Autres produits	415		514
Dotations amortissements et provisions d'exploitation	(6 473)		(7 058)
Autres charges	(112)		(911)
Résultat d'exploitation	3 851	14 %	5 690
Produits financiers	310		711
Charges financières	(300)		(537)
Résultat financier	10	0 %	174
Résultat courant	3 861	16%	5 864
Produits exceptionnels	669		973
Charges exceptionnelles	2 272		5 010
Résultat exceptionnel	(1 603)	(6) %	(4 037)
Résultat avant participation et impôts	2 258	8%	1 827
Participation des salariés	(0)		(0)
Impôts sur les bénéfices	(442)	(2) %	(2)
Résultat Net	1 816	6%	1 829

f) Capacité d'autofinancement

	2009	2008
Excédent brut d'exploitation	5 038	7 670
+ transfert de charges	67	93
+ autres produits	415	514
- autres charges	(112)	(911)
+ produits financiers	284	697
- charges financières	(300)	(511)
+ Produits exceptionnels	13	100
- Charges exceptionnelles	(2 008)	(4 697)
+Impact Provisions méthode Stock	543	0
- participation	0	0
- impôts sur les bénéfices	(442)	2
Capacité d'autofinancement	3 498	2 957

g) Tableau de financement

EMPLOIS	2009	2008	RESSOURCES	2009	2008
Distributions mises en paiement	1 047	2 004	Capacité d'autofinancement	3 498	2 957
Acquisitions d'éléments d'actif :					
- incorporels	1 331	1 655	Cessions et réductions de d'actif :		
- corporels	163	289	- incorporel	0	0
- financiers	0	196	- corporel	58	173
charges à répartir			- financier	58	77
Réduction de capitaux propres	420	0			
Remboursement de dettes	1143	954	Augmentation des capitaux		
financières			propres		
Augmentation d'avances	0	371	Augmentation des dettes	1 202	406
financières			financières		
Total Emplois	4 104	5 469	Total Ressources	4 816	3 612
Variation du fonds de roulement (ressource nette)	713	0	Variation du fonds de roulement (emploi net)	0	1 857



Variation du fonds de roulement net global

Variation du fonds de roulement net global		2009		2008
	Besoins	Dégagement	Solde	Solde
Variation des actifs d'exploitation :				
Stocks et en cours	0	1 882		
Impact Stock (Nelle Valorisation)		0		
Créances clients et rattachées	0	3 568		
CCA et écarts de conversion	0	26		
Autres créances	0	1 190		
Variation des dettes d'exploitation :				
Dettes fournisseurs et rattachées	415	0		
Dettes fiscales et sociales	0	32		
Autres dettes	3 253	0		
Totaux	3 668	6 698		
Variation nette exploitation			(3 030)	2 331
Variation trésorerie :				
Totaux				
Variation nette trésorerie			(3 743)	4 188
Variation du fonds de roulement			(713)	1 857

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société DEVERNOIS,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SA DEVERNOIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note II-C « stocks » de l'annexe qui décrit le changement de méthode de valorisation des stocks.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable, sur les bases des éléments disponibles à la date d'arrêtés des comptes, des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, notamment pour ce qui concerne :

- La valorisation et la dépréciation des actifs :
 - . titres des filiales,
 - . stocks.
 - . créances.
- Les provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

ROANNE, le 19 mars 2010. Les Commissaires aux Comptes

GESCOMM Valérie GAUMARD Associée EXCO FIDOGEST Frédéric VILLARS Associé

Membres de la Compagnie Régionale de Lyon



RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I – Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-88 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votr e Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 - Caution DEVERNOIS PORTUGAL

Votre société s'est portée caution au profit de la société PONTE GADEA et ce dans la limite de soixante quatre mille euros (64 000 €) en garantie des loyers pour une boutique appartenant à la société DEVERNOIS PORTUGAL.

Votre société s'est portée caution au profit de la société SONAE SIERRA et ce dans la limite de cent trente huit mille euros (138 000 €) en garantie des loyers pour une boutique appartenant à la société DEVERNOIS PORTUGAL.

Ces conventions ont fait l'objet d'une autorisation donnée par votre conseil de surveillance en date du 17 décembre 2009.

2 - Abandon de créances aux filiales de distribution

Votre société a consenti des abandons de créances à caractère commercial à ses filiales de distribution, qui se répartissent comme suit :

Filiales bénéficiant des abandons de créances :	Montant des abandons de créances (H.T.) au 31 décembre 2009 (en euros)
DEVERNOIS BELGIQUE	1 112 000
DEVERNOIS ESPAGNE	662 000
ITALIE 6	91 000
DEVERNOIS LUXEMBOURG	29 000
DEVERNOIS PORTUGAL	96 000
Total	1 990 000

Cette convention a fait d'objet d'une autorisation donnée par votre conseil de surveillance en date du 17 décembre 2009, pour un montant global d'abandons de créances, de DEVERNOIS à ses filiales, limité à 2 millions d'euros.

II – Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1 - Avances financières

1.1. - DEVERNOIS LUXEMBOURG

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, votre société a souscrit un emprunt de 200 K€ pour le compte de sa filiale DEVERNOIS Luxembourg. Cette somme a été transférée au compte courant « DEVERNOIS Luxembourg », et sera remboursée de façon mensuelle en capital plus intérêts, pendant toute la durée du prêt.

Le solde de l'avance financière au 31 décembre 2009 s'élève à 141 141 euros.

Cette convention a fait d'objet d'une autorisation donnée par votre conseil de surveillance en date du 25 avril 2008.

1.2. - SO.FRA.DE.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2009, votre société a consenti une avance financière de 18 millions d'euros à sa filiale SO.FRA.DE. Cette avance n'est pas rémunérée.

Au 31 décembre 2009, le solde de cette avance financière s'élève à 18 millions d'euros.

Nous vous rappelons que cette convention est couverte par l'autorisation globale, donnée par votre conseil en date du 29 juin 2007 puis confirmée en date du 13 décembre 2007 et 17 décembre 2009, pour un montant d'avances financières de DEVERNOIS à SO.FRA.DE et ses filiales limité à 20 millions d'euros.

2 - Avances en compte courant

Votre société détient sur ses filiales des avances en compte courant non rémunérées qui se répartissent comme suit au 31 décembre 2009 :

Avance en compte courant	Solde du compte courant au 31 décembre 2009
de DEVERNOIS à :	(en euros)
SO.FRA.DE	1 189 456
SOCAD	32 649
DEVERNOIS LUXEMBOURG	39 296
ITALIE 6	590 727
DEVERNOIS BELGIQUE	10 299
DEVERNOIS PORTUGAL	121 159

3 - Comptes courants créditeurs

Les sommes laissées en comptes courants par les sociétés filiales se répartissent comme suit au 31 décembre 2009 :

Avance en compte courant	Solde du compte courant au 31 décembre 2009		
des filiales à DEVERNOIS :	(en euros)		
DEVERNOIS ESPAGNE	210 794		
SOJERSEYS	37 448		

L'avance en compte courant consentie à la société SOJERSEYS porte intérêts pour 2009 au taux de 4,81 %, soit 1 374 euros pris en charge sur l'exercice.

DSA: Les sommes laissées en comptes courants par la société mère DSA s'élèvent au 31 décembre 2009 à 212 310 euros. Les comptes courants d'associés ont été rémunérés au taux fiscalement déductible et le montant des intérêts pris en charges pour l'exercice est de 4 911 euros.

4 - Comptes courants des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

Les sommes laissées en comptes courants sur l'exercice par Madame Séverine BRUN et Monsieur Thierry BRUN s'élèvent au 31 décembre 2009 à 1 331 euros. Les comptes courants d'associés ont été rémunérés au taux de 4,81 %, et le montant des intérêts pris en charges pour l'exercice est de 62 euros.

5 - Participation aux opérations publicitaires

Les filiales et sous-filiales de votre société lui ont facturé des frais de participation aux opérations publicitaires. Les montants pris en charges par votre société pendant l'exercice sont les suivants :

Participation facturée par :	Charges comptabilisées chez DEVERNOIS (en euros)			
SO.FRA.DE	372 475			
ITALIE 6	33 776			
DEVERNOIS BELGIQUE	74 105			
DEVERNOIS ESPANA	26 625			
DEVERNOIS LUXEMBOURG	6 178			
DEVERNOIS PORTUGAL	17 003			
Total	530 162			

6 - Location gérance

Pendant l'exercice 2009, votre société a pris en charges une redevance de 7 622 euros (H.T.) au titre de la location-gérance du fonds de commerce de la SARL SOJERSEYS.

7 - Locations

La SCI DISPRO loue à votre société des locaux d'exploitation, sis boulevard de la Poterie, Le Coteau. A ce titre, votre société a pris en charges sur l'exercice 2009 des loyers pour un montant total de 300 472 euros (H.T.).



8 - Prestations et frais commerciaux

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2009, DEVERNOIS ESPANA a facturé à votre société des prestations et frais commerciaux pour un montant total de 212 354 euros. La facturation de ces frais est la contrepartie de la reprise par DEVERNOIS de la commercialisation directe de ses articles sur le territoire espagnol depuis le 1er janvier 2000.

9 - Prestations d'assistance administrative

Votre société a facturé aux sociétés SO.FRA.DE, SOJERSEYS, et SOCAD des prestations d'assistance administrative. Les produits comptabilisés au titre de l'exercice se répartissent comme suit :

Prestations administratives facturées par DEVERNOIS à :	Produits comptabilisés chez DEVERNOIS (en euros)			
SO.FRA.DE	344 000			
SOJERSEYS	500			
SOCAD	29 000			
Total	373 500			

10 - Engagements donnés à SO.FRA.DE et ses filiales

Votre société a donné sa caution, non rémunérée :

• en garantie des emprunts contractés par sa filiale SO.FRA.DE auprès des banques suivantes, pour des soldes d'emprunts au 31 décembre 2009.

Banques bénéficiaires :	Montant des emprunts cautionnés par DEVERNOIS (en euros)			
B.N.P.	1 133 260			
CREDIT AGRICOLE	278 130			
CREDIT LYONNAIS	1 104 153			
HSBC	81 325			
BCME	442 820			
Total	3 039 688			

au profit du bailleur des murs de sa filiale ITALIE 6. La caution garantit la somme de 67 759 euros.

Nous vous rappelons que ces conventions sont couvertes par l'autorisation globale de caution par DEVERNOIS, donnée par votre conseil en date du 23 décembre 2002 puis confirmée le 13 décembre 2007 et le 17 décembre 2009, pour un montant d'engagements de SO.FRA.DE et ses filiales limité à 10 millions d'euros.

11 - Prestations de gestion et de direction générale

La société H.S.T.B., dont les co-gérants sont Madame Séverine BRUN et Monsieur Thierry BRUN, effectue pour le compte de DEVERNOIS une mission générale de gestion et de direction générale du groupe et de développement commercial, de direction des collections, de gestion administrative et de traitement des dossiers contentieux et pré-contentieux, ainsi que toutes autres prestations qui pourraient être utilement apportées.

Les prestations de services sont rémunérées de la façon suivante :

- direction générale : 1 000 euros hors taxe par journée d'intervention,
- direction des collections : 200 000 euros hors taxe par an,
- prestation de gestion administrative et de traitement des dossiers contentieux et pré-contentieux : 1 000 euros hors taxe par journée d'intervention.

Les prestations prises en charges sur l'exercice 2009 s'élèvent à 246 000 euros. La dette fournisseur au 31 décembre 2009 est de 49 036 euros.

ROANNE, le 19 mars 2010. Les Commissaires aux Comptes

GESCOMM Valérie GAUMARD Associée EXCO FIDOGEST Frédéric VILLARS Associé

Membres de la Compagnie Régionale de Lyon

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTROLE INTERNE

(ARTICLE L.225-68 DU CODE DU COMMERCE)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 alinéa 6 du Code du Commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance et de votre Directoire
- Des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- Des éventuelles limitations apportées par le Directoire aux pouvoirs du Directeur Général délégué.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Directoire

1.1.Composition

Nous vous rappelons que votre Société est devenue depuis le 27 juin 2002 une société à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est composé de Monsieur Jean-Bernard Devernois, Président, de Madame Zélia Boel, vice présidente, de Madame Annie Devernois et Monsieur Eric Boel. Aucun de ces membres du Conseil de Surveillance n'exercent de fonctions opérationnelles dans l'entreprise.

Le Directoire est composé de Monsieur Thierry Brun, Président, et de Madame Séverine Brun Directeur Général de la société Devernois.

La liste des membres du Conseil de Surveillance ainsi que la liste des membres du Directoire, faisant apparaître, le cas échéant, les fonctions qu'ils occupent au sein d'autres sociétés figurent dans le rapport de gestion.

1.2 Attributions

Le conseil de Surveillance exerce sa mission conformément aux termes de la loi en nommant les membres du Directoire dont il supervise la gestion et autorise certains actes définis par les dispositions légales et statutaires.

Il examine les états financiers, en particulier les comptes annuels et le rapport de gestion du Directoire et rend compte de ses remarques à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Directoire est en charge de la gestion de la société qu'il représente. Il définit la stratégie de développement de la société et met en œuvre ses orientations commerciales et financières en relation avec les acteurs opérationnels.

Le Directoire est notamment compétent pour la détermination, la mise en place et le contrôle de la stratégie de la société, la nomination des personnes clés, la communication externe et la politique générale de la société.

Par ailleurs, de par leurs fonctions opérationnelles, les membres du Directoire prennent les principales décisions de gestion de la société.

Dans ce cadre, le Directoire se réunit avec les responsables de principaux services aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins deux fois par an en Juin et en Décembre pour la présentation des deux budgets saisonniers, et dans le mois qui suit la fin de chaque trimestre civil pour examiner les comptes trimestriels et le révisé de la partie de l'exercice restant à courir.

1.3 Fréquence des réunions

Dans le mois qui suit chaque trimestre civil, le Directoire présente aux Conseil de Surveillance les comptes et les perspectives d'activité.

1.4 Convocation des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts.

1.5 Information des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance disposent dans les délais suffisants de tous les documents nécessaires pour leur permettre de prendre les décisions appropriées.

1.6 Tenue des Réunions

Les réunions du Conseil de Surveillance et les réunions du Directoire se déroulent au Siège Social.

1.7. Procès Verbaux des réunions

Les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire reçoivent les procès-verbaux dans le mois qui suit la réunion.

2 Procédures de contrôle interne

Le Groupe Devernois appréhende le contrôle interne comme un ensemble de processus, mis en œuvre par les dirigeants et le personnel de l'organisation, destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :

- Les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent à l'organisation d'atteindre ses objectifs de base liés à la performance, la rentabilité et la protection du patrimoine.
- ♦ Les informations financières sont fiables
- Les lois, les règlementations et les directives de l'organisation sont respectés.

2.1. Description de l'organisation générale des procédures de contrôle interne au niveau de la société.

2.1.1 Les objectifs :

Le référentiel de contrôle interne est l'affirmation du Président d'homogénéiser et d'optimiser le contrôle interne et les modes opératoires entre les services et salariés de l'entreprise.

Il a notamment pour objet de :

- Veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise;
- Vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société dans le but essentiel de pérenniser les éléments d'actifs de la société et du Groupe en général.

2.1.2 Les limites du contrôle interne :

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maitriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur et fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Ainsi, les systèmes comptables et de contrôle interne ne donnent pas à la Direction la certitude que les objectifs fixés sont atteints, et ce en raison des limites inhérentes au fonctionnement de tout système. Ces limites sont notamment les suivantes :



- Le coût d'un contrôle interne ne doit pas excéder les avantages escomptés de ce contrôle ;
- Le risque de l'erreur humaine due à la charge de travail, la négligence, la distraction... ne peut être totalement éliminé ;
- L'éventualité qu'une personne chargée de réaliser un contrôle interne abuse de ses prérogatives, par exemple un membre du comité de Direction passant outre le contrôle ;
- La possibilité que les procédures ne soient plus adaptées en raison de l'évolution de la situation, et donc que les procédures ne soient plus appliquées.

2.1.3 Les opérateurs

Le Directoire insuffle une culture d'entreprise forte où le contrôle interne est très présent. Il définit les objectifs, la stratégie du Groupe et transmet à chaque Directeur de services les grandes orientations qui leur permettent de situer l'environnement de contrôle interne.

Les Directeurs de services sont responsables de l'élaboration et du suivi des dispositifs de contrôle interne au sein de leurs services. Conformément à l'organigramme du Groupe, ils sont directement rattachés au président du Directoire et lui rendent compte tous les mois lors de l'analyse des tableaux de bord en comité de Direction.

La Direction Financière est le garant de la fiabilité de l'information financière du Groupe et joue, à ce titre, un rôle important dans le dispositif de contrôle interne. Rassemblant les services comptable, relations humaines, informatiques, trésorerie elle dispose d'une vue transversale de tous les flux de l'information financière.

La Société ne dispose pas d'un service d'audit interne ou contrôle de gestion, mais s'appuie sur des procédures et des tests de fonctionnement qui sont régulièrement révisés et actualisés par un cabinet d'expertise comptable et par les commissaires aux comptes. A ce titre, chaque année, les commissaires aux comptes procèdent par rotation à des contrôles de procédures internes sur les processus stratégiques de fonctionnement de l'entreprise tels que les achats, les stocks, la trésorerie, l'informatique...

2.1.4 L'organisation générale des procédures de contrôle interne

Le système de contrôle interne de la société est principalement basé sur :

- ♦ L'implication quotidienne des responsables de département, du Directeur Général et du président du Conseil de Surveillance et des autres membres du Conseil de Surveillance.
- ♦ l'existence d'un code d'éthique informel partagé par l'ensemble du personnel
- des domaines de responsabilités clairement établis
- ♦ le principe de délégation et de supervision
- Une séparation des tâches entre fonctions d'autorisation, d'action, de contrôle, d'enregistrement et de paiement

Ces principes sont les éléments de base qui servent à l'établissement des procédures qui régissent les différents services de l'entreprise et notamment les flux relatifs aux services achats, ventes, trésorerie, ressources humaines.

Concernant les risques majeurs, ceux-ci sont identifiés et suivis par le conseil de surveillance. Il s'agit :

- Risques liés à la création : Le Groupe procède aux dépôts de marques et modèles chaque saison dans les délais impartis afin de limiter les risques de copie et reproduction qui pourraient être préjudiciables pour le chiffre d'affaires.
- ♦ Risques liés à la concurrence : Le Groupe suit régulièrement les informations du marché issues de sa force de vente, de son réseau interne, des organismes nationaux du secteur pour analyser les évolutions du marché ou des concurrents.
- Risques liés aux salariés clés : Le Groupe est attentif à l'évolution de son turnover dans les postes clés de l'entreprise. Il essaie de faire au mieux pour développer les domaines de compétence de ses salariés et faciliter ainsi la polyvalence de ces hommes clés.
- ♦ Risques liés à la rupture des contrats fournisseurs : Le Groupe se prémunit contre les risques juridiques liés aux contrats avec l'appui d'un cabinet juridique extérieur. Ainsi toute rupture abusive d'un contrat par un fournisseur pourra faire l'objet d'un contentieux dans la mesure des conséquences qui en résulteraient.
- ♦ Risques liés à la taille de la société : Le Groupe n'a pas connu d'évolution significative depuis plusieurs années



qui puisse accentuer ou réduire les risques liés à sa taille. D'un point de vue juridique et légal, le Groupe est assisté de partenaires extérieurs, experts dans leur domaine de compétence, qui lui permettent de se tenir au fait des évolutions dans ces domaines.

- ♦ Risques liés au sourcing à l'international : Le Groupe gère un panel de fournisseurs nécessaire et suffisant en France et à l'export pour éviter tout goulet d'étrangement qui surviendrait suite à la rupture de relations avec un ou des fournisseurs
- Risques liés au respect de l'environnement : Le Groupe suit avec attention les règlementations en vigueur en matière d'environnement. La société mère Devernois règle notamment une redevance sur le programme éco-emballage et fait récupérer ses déchets par un organisme agrée.

2.1.5 Contrôle interne relatif à l'information financière

Le contrôle interne comptable et financier est constitué par le dispositif de la société défini et mis en œuvre sous sa responsabilité en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion comptable et un suivi financier rigoureux de ses activités, visant à répondre aux objectifs définis ci-après.

A ce titre le contrôle interne comptable et financier est un élément majeur du contrôle interne global. Il concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et financière et concourt à la production d'une information fiable et conforme aux exigences règlementaires.

Le Groupe dispose d'outils participant au dispositif de contrôle interne. Des budgets d'exploitation et d'investissements détaillés sont déclinés par structures juridiques, services et enfin sections analytiques. Ils sont suivis mensuellement lors de réunions des comités de Direction où tous les écarts significatifs sont analysés afin de bien s'assurer du bon fonctionnement des opérations et de la mise en place des mesures correctrices éventuelles.

La société a mis en place une procédure mensuelle de remontées d'informations financières et comptables. Cette procédure concerne à la fois les sociétés françaises mais aussi les filiales étrangères. Cette procédure est appuyée selon la règlementation en vigueur d'une clôture intermédiaire au 30 juin qui permet le cas échéant de corriger les écarts d'appréciation du résultat présenté chaque mois au comité de Direction.

Même si l'on ne peut se satisfaire de cette seule conclusion, il faut noter que la procédure actuelle de détermination des résultats mensuels n'a jamais montré d'écarts significatifs lors des comparaisons avec les clôtures définitives et auditées des mois de juin et décembre de chaque année. On peut donc en tirer comme conclusion que la maitrise des procédures comptables et financières de la société est cohérente avec le niveau d'informations souhaité par les instances de Direction.

Les informations concernent les éléments clés de l'exploitation du Groupe tels que les comptes de résultat, les niveaux de chiffre d'affaires et marges, les niveaux de stocks, les situations de trésorerie sont présentées mensuellement au comité de Direction par la Direction Financière. Ces informations sont issues de l'étroite collaboration entre les services comptables et la Direction Financière pour l'activité de la France et des informations données par les experts comptables désignés pour les filiales étrangères.

En effet, chaque filiale dispose de son propre service comptable. Les comptes des filiales sont établis par un Cabinet d'Expertise Comptable et contrôlés par les Commissaires aux Comptes du groupe, dans le cadre de l'audit des comptes consolidés.

Ces informations sont d'abord validés sur leur cohérence par le Directeur Administratif et Financier avant d'être synthétisées sur une base consolidée pour les comités de Direction. Les écarts éventuels sont alors analysés avec les responsables de départements par le Président du Directoire et le Directeur Administratif et Financier.

Lors des comités de Direction, les analyses d'écarts sont présentés par le Directeur Administratif et Financier et font éventuellement l'objet d'analyses plus approfondies avec certains des membres du comité de Direction concernés par ceux-ci. Des actions correctives sont alors mises en place et leur suivi est effectué lors des comités de Direction ultérieurs.

2.2. Description synthétique des procédures d'élaboration et de traitement de l'information financière

2.2.1 Organisation du système comptable

L'ensemble de la comptabilité du Groupe Devernois est traitée sur place sur un système informatique standard fourni par des prestataires extérieurs reconnus et dont les solutions sont utilisées par d'autres entreprises. Le nouveau logiciel de comptabilité implanté au début de l'année 2008 pour permettre de satisfaire à des exigences d'accélération dans l'obtention des résultats mensuels est maintenant bien maitrisé.



Les résultats mensuels sont maintenant régulièrement proposés au comite de Direction entre le 15 et le 20 du mois N+1 pour le mois N.

Les principes comptables suivis sont ceux du Plan Comptable Général Français.

La société dispose d'une comptabilité générale et d'une comptabilité budgétaire permettant de donner rapidement à la Direction Générale les données synthétiques nécessaires pour piloter l'activité.

Des comptes semestriels et annuels sont établis et mis en forme par le cabinet d'expertise-comptable, qui assure aussi un contrôle ponctuel des informations trimestrielles communiquées par la société.

L'ensemble de la consolidation est également assuré par ce même cabinet d'expertise comptable en collaboration étroite avec les services internes de la société.

La communication financière est assurée avec l'AMF par le Directeur Administratif et Financier, et avec la Presse par le Président du Directoire, le Directeur Général Délégué et le Directeur Administratif et Financier.

Les comptes consolidés et sociaux sont établis dans le cadre des dispositions légales et règlementaires actuellement en vigueur. Conformément à l'article européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2009 sont établis selon les normes comptables internationales dictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations.

Les comptes sociaux sont présentés conformément aux règles 99.02,2002-10 et 2004-06 du comité de la Règlementation Comptable. Les options prévues par le Plan Comptable Général sont retenues, afin d'être le plus en conformité avec les normes comptables internationales IFRS, sauf si des considérations fiscales l'en empêchent. Les méthodes comptables arrêtées en 2008, pour tenir compte des différentes évolutions règlementaires, ont été appliquées sans changement en 2009. Néanmoins, sur l'année 2009, une nouvelle méthode de valorisation des stocks au coût réel a été implémentée afin de fiabiliser les rapports mensuels, d'accélérer les processus d'élaboration des résultats et de permettre un inventaire permanent. Cette méthode n'a pas eu d'impact sur les résultats 2009 car la modification du stock d'ouverture sur la base de la nouvelle méthode a impactée les capitaux propres.

3. Pouvoirs du Directeur Général Délégué

Nous vous précisons qu'aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Directeur Général Délégué, qui dispose des mêmes pouvoirs que le Président du Directoire.

Le Président du Conseil de Surveillance



RAPPORT DES COMISSAIRES AUX COMPTES POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE SURVEILLANCE SUR LE CONTRÔI F INTERNE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINEA
DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE,
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DE LA SOCIETE DEVERNOIS SA,
POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE
INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT
DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société DEVERNOIS,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société DEVERNOIS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L.225 - 68 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-68 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et.
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225 68 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission, font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225 - 68 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225 – 68 du Code de Commerce.

ROANNE, le 19 mars 2010. Les Commissaires aux Comptes

GESCOMM Valérie GAUMARD Associée EXCO FIDOGEST Frédéric VILLARS Associé

Membres de la Compagnie Régionale de Lyon

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16/04/2010 (7ème RESOLUTION)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription de 69 000 euros, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Directoire.

ROANNE, le 19 mars 2010. Les Commissaires aux Comptes

GESCOMM Valérie GAUMARD Associée EXCO FIDOGEST Frédéric VILLARS Associé

Membres de la Compagnie Régionale de Lyon

TEXTES DES RESOLUTIONS PROPOSEES

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des rapports du Directoire, du Président du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Quitus des mandats aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

L'assemblée général, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu à l'article L 225-168 du Code de Commerce et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels à savoir le bilan, le compte de résultats et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2009 tels qui lui ont été présenté, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des rapports du Directoire, des Commissaires aux Comptes et des comptes consolidés

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et des rapports des Commissaires aux Comptes approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qui lui ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des charges et dépendes non déductibles

En application de l'article 233 quater du Code Général des Impôts, l'assemblée générale approuve les dépenses et les charges visées à l'article 39-4 dudit code qui s'élèvent au montant global de 32.079 € et qui ont donné lieu à une imposition de 10.693 €.

QUATRIEME RESOLUTION

Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2009

L'assemblée générale approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 1.815.819,79 € de la façon suivante :

à titre de dividendes aux actionnaires, soit la somme de
au poste "autres réserves" le solde, soit la somme de
769.116,79 €

Le dividende par action se trouve ainsi fixé à 3,50 €.

Le paiement des dividendes sera effectué au siège social à compter du 19 avril 2010

Il est précisé que les dividendes distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont éligibles à la réfaction de 40% dont peuvent bénéficier les personnes physiques.

Dans le cas où lors de la mise en paiement du dividende la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de cette détention seront affectés au compte "Report à nouveau".

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice		
2006 299 058	38,45 €	38,45 € *
2007 299 058	6,70 €	6,70 € *
2008 299.058	3,50 €	3,50 €*

^{*} pour les personnes physiques



CINQUIEME RESOLUTION

Approbation du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

SIXIEME RESOLUTION

Renouvellement de la possibilité pour la société d'opérer en bourse sur ses propres actions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise, conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, la société DEVERNOIS SA à racheter en bourse ses propres actions ordinaires, pour un montant maximum représentant 10% du capital social.

L'objectif de cette autorisation consiste à procéder à des opérations en fonction des situations de marché, et à régulariser le cours par intervention systématique en contre tendance sur le marché.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation et leur revente éventuelle seront exécutés dans les limites suivantes :

• le prix maximum d'achat ne devra excéder 180 € par action et le prix minimum de vente ne devra pas être inférieur à 120 € par action, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

La présente autorisation est valable pour une durée de dix huit mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil de Surveillance avec faculté de délégation pour :

- passer tous ordres en bourse,
- conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes déclarations auprès de tous organismes,
- remplir toutes autres formalités,
- et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

SEPTIEME RESOLUTION RESOLUTION RELATIVE A L'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, décide, en application des dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce, de procéder à une augmentation du capital social d'un montant maximum de 69.000 euros, par l'émission d'actions de numéraire à libérer intégralement en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.

Cette augmentation de capital, réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la Société, est effectuée dans les conditions prévues aux articles

L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre réservé aux actionnaires au profit des salariés de la Société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) de la Société établi en commun par la Société et les sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 3344-1 du Code du travail et de l'article L. 233-16 du Code de commerce et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Directoire dans les conditions prévues aux articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

L'Assemblée Générale décide de déléguer au Directoire avec, le cas échéant, faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs afin de fixer les autres modalités de l'émission des titres, et plus précisément pour :

1. Réaliser après la mise en place du plan d'épargne d'entreprise conformément aux dispositions des articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail qui devra intervenir dans le délai maximum de six mois, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la présente décision, l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents audit PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des actionnaires a été supprimé.

Textes des résolutions proposées



- 2. Fixer, le cas échéant, dans les limites légales, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribués à chacun d'entre eux dans la limite précitée.
- 3. Fixer, avec sa justification, le prix définitif d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail, en ayant recours, le cas échéant, à un expert indépendant pour la détermination de la valeur des actions sur la base d'une analyse multicritère.
- 4. Dans la limite du montant maximum de 69.000 euros, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles.
- 5. Fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ; recueillir les souscriptions.
- 6. Fixer, dans la limite légale de trois ans à compter de la souscription, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription, étant précisé que, conformément aux dispositions légales, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur.
- 7. Recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances ; le cas échéant, arrêter le solde du compte courant du souscripteur par compensation.
- 8. Déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement.
- 9. Constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites en vertu de la présente délégation.
- 10. Le cas échéant, imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever, sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au niveau minimum requis par la loi.
- 11. Passer toute convention pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.
- 12. Procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives.
- 13. D'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

HUITIEME RESOLUTION

Pouvoirs à donner

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du présent Procès Verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

DEVERNOIS

Siège social : 13 boulevrad des Etines - BP 9 -42124 LE COTEAU Cedex

RCS: ROANNE B 405 880 485 - 58 B 48

Téléphone : 04 77 44 21 00 Télécopie : 04 77 44 21 04

Site: www.devernois.fr

